

Les mutations du monde agricole : des questions pour la statistique

Introduction

Erik MASSIN

En tant que rédacteur en chef du *Betteravier Français*, j'ai le plaisir d'animer ce séminaire du Service Central des Enquêtes et des Etudes Statistiques (SCEES), organisé sous l'égide du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS).

Ce séminaire porte sur les mutations du monde agricole et les questions qui en résultent pour la statistique. D'une part, la libéralisation du secteur agricole, conduite par la Commission européenne et le gouvernement de l'UE, sous la pression de l'Organisation Mondiale du Commerce, a abouti à la réforme de la PAC de 2003. D'autre part, la pression accrue sur les prix des matières premières agricoles, notamment en raison de la demande des pays émergents, entraîne une flambée des prix mondiaux, pour la première fois supérieurs aux prix européens depuis 50 ans.

Dans ce nouveau contexte, le Président de la République a fait part de sa volonté d'engager l'Union européenne vers une nouvelle Politique Agricole Commune, en lieu et place d'une PAC actuelle devenue obsolète. L'agriculture étant invitée à produire plus et mieux, elle connaîtra probablement de nouvelles évolutions avant la prochaine échéance de 2013, ainsi qu'une libéralisation encore accrue.

Quatre tables rondes seront respectivement consacrées à ces mutations, dans leur dimension territoriale, humaine, environnementale, et alimentaire. Chaque table ronde durera environ trois quarts d'heure, et sera suivie de vos questions le cas échéant. Auparavant, je laisse la parole à Virginie Madelin, chef du SCEES.

Virginie MADELIN

Je vous prie d'excuser le Directeur de Cabinet, qui ne peut être présent aujourd'hui. Son conseiller technique, Jean-Philippe d'Issernio, nous rejoindra ultérieurement.

Se projeter dans l'avenir, un enjeu pour la statistique agricole

Philippe CUNEO, secrétaire général du Conseil national de l'information statistique

Je remercie le SCEES de m'avoir invité pour introduire ce séminaire et expliquer quelle est la démarche du CNIS à moyen terme. N'étant pas, pour ma part, spécialiste des questions agricoles, je ne traiterai pas de ce sujet. En revanche, je souhaiterais réfléchir avec vous aux premières pistes susceptibles de structurer les réflexions de la statistique publique sur la période 2009-2013.

Ces premières pistes portent sur :

- la prise en compte et la mesure de la diversité ;
- la délicate question de la prise en compte de la localisation de l'information statistique et de son homogénéisation ;
- le développement durable, avec pour objectif, la mise en production rapide d'un système d'indicateurs pertinents, consensuels et peu coûteux ;
- l'amélioration de la méthodologie, visant à conduire à une normalisation, voire une standardisation des indicateurs de performance, notamment ceux des programmes LOLF, pour une plus grande cohérence.

Avant de développer ces quatre axes, je souhaiterais vous préciser en quoi consistent le rôle et le fonctionnement du CNIS.

1. Missions

Le CNIS assure d'abord la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique, afin de confronter l'offre et la demande de statistique. A ce titre, il constitue un forum où les opinions les plus diverses doivent pouvoir s'exprimer, et où les contraintes d'ordre méthodologique, budgétaire ou juridique – le respect de la confidentialité, du secret commercial ou de la vie privée notamment – sont débattues.

Chaque enquête statistique fait l'objet d'un double examen : d'une part, le CNIS s'assure de la pertinence du projet (est-il réellement utile, existe-t-il des enquêtes antérieures, similaires ou des fichiers administratifs à partir desquels récupérer l'information à moindre frais ?) ; d'autre part il veille à ce que l'opération soit conforme aux règles méthodologiques et juridiques du recueil de l'information (respect de la protection et de la confidentialité des données, justesse des informations recueillies, autorisations de la CNIL...).

Par ailleurs, le CNIS est de plus en plus sollicité pour autoriser l'accès des services ministériels aux fichiers administratifs dont les agents disposent dans le cadre de leur mission de service public. A ce titre, il examine la légitimité de chaque demande.

Au terme de ses travaux, le CNIS publie un programme annuel de la statistique publique. Il élabore également, tous les cinq ans, un programme à moyen terme, qui fixe les grandes orientations de la statistique publique.

En outre, le CNIS joue un rôle d'orientation des travaux de la statistique publique, à travers la supervision de groupes de travail et de missions temporaires. Récemment, des groupes de travail ont ainsi été constitués autour de thèmes variés et stratégiques, tels que les indicateurs du chômage, de l'emploi et du sous-emploi, la statistique ultra marine ou encore la prise en compte dans les statistiques d'entreprise des groupes et de leurs filiales.

Enfin, le CNIS joue un rôle déterminant dans le recueil et la diffusion des données sensibles, touchant à la vie privée. Deux opérations font actuellement l'objet d'un examen approfondi. La première, intitulée *Trajectoires et origines*, recueillerait des données relatives à l'origine et aux pratiques religieuses, ainsi qu'à la couleur de peau des personnes interrogées. Compte tenu du caractère extrêmement sensible de ces informations, tant la HALDE que la CNIL se montrent particulièrement attentives au contenu et au libellé même des questions, de sorte qu'elles recueillent un large consensus. Une seconde opération, menée en partenariat avec d'autres organismes et sous l'égide de l'INED et de l'INSERM, consisterait en la mise en place du suivi d'une cohorte d'enfants, qui permettrait de suivre cette population durant une vingtaine d'années, en recueillant régulièrement des informations relatives à la santé et à l'environnement social des enfants. Nous imaginons aisément les problèmes non seulement éthiques, mais également techniques, que la mise en place d'une telle opération peut soulever.

2. Composition

Le CNIS est présidé par le Ministre chargé de l'Economie, mais dans un souci d'indépendance professionnelle, il est animé par un vice président traditionnellement choisi parmi les membres du Conseil d'Etat.

Il est composé d'une centaine de membres représentatifs des principales activités économiques et sociales : élus nationaux, partenaires sociaux, organisations professionnelles, syndicats de salariés, associations, administrations, universitaires et personnes qualifiées. La composition du Conseil vise ainsi une représentation très étendue des milieux économiques et sociaux, afin que la demande sociale puisse être relayée, et que les personnes interrogées, sur lesquelles pèsent la charge de la collecte d'informations, puissent s'exprimer le plus largement possible.

Les membres du Conseil sont regroupés en une quinzaine de formations thématiques, au nombre desquelles les formations Agriculture, Industries agricoles et alimentaires, Energie et Environnement se trouvent principalement concernées par vos travaux.

3. Programme à moyen terme

Ce document, qui sera établi pour la période 2009-2013, touche l'ensemble des domaines de la statistique publique. Il est structuré autour de thèmes sectoriels, concernant chacun une ou plusieurs des formations évoquées précédemment, mais également de sujets transversaux, permettant d'introduire une certaine dynamique. Parmi ceux du programme à moyen terme précédent (2004-2008) figuraient notamment le recours maximum aux fichiers administratifs à la place des enquêtes, ainsi que la mise en place de panels ou de cohortes, permettant de suivre des phénomènes dans le temps et de capter des trajectoires (point faible de la statistique française).

Les évolutions de l'OMC et la mise en œuvre de la LOLF apparaissent du reste comme d'importants éléments de contexte.

Quatre axes sont susceptibles de structurer la réflexion de la statistique au cours des cinq prochaines années.

a. La mesure des inégalités et de la diversité

Le CNIS a récemment validé un rapport intitulé *Niveau de vie et inégalités sociales*, qui tente d'analyser les inégalités de revenu, d'accès aux services et aux composantes sociales, ainsi que leurs dynamiques. Cette étude a ceci de particulier qu'elle ne s'intéresse pas seulement au bas de l'échelle des revenus, mais également aux niveaux de revenus les plus élevés. A cet égard, la répartition des fruits de la croissance américaine fait l'objet de vives critiques : la majorité de ces gains serait captée par une infime partie de la population, se situant au plus haut de l'échelle des revenus.

La mesure de la diversité pose du reste des questions relatives aux origines ethniques et à l'immigration. Dans un rapport récent, la CNIL souligne la difficulté de s'intéresser à ces questions fondamentales tout en respectant la vie privée des individus.

De manière plus générale, il semble désormais indispensable de mettre un terme à « la dictature de la moyenne », et de reconnaître le caractère de plus en plus hétérogène des différentes catégories du monde contemporain, qu'il s'agisse des grandes fonctions économiques (l'activité, les formes juridiques et organisationnelles de la production, la consommation, les NTIC), des catégories sociales (revenus, ménages, accès à l'emploi, à la formation, à la culture, inégalités des conditions de travail, vieillissement), ou encore des questions relatives au territoire ou à l'environnement.

La prise en compte de la diversité par le système statistique public, qui fait l'objet d'une demande de plus en plus évidente, large et forte, apparaît donc comme une nécessité de premier ordre.

b. Le développement durable

Il s'appuie sur les trois piliers – économique, social et environnemental – que j'ai cités précédemment. Jusqu'alors, ce thème a été abordé sous un angle essentiellement théorique et conceptuel, visant à définir des systèmes d'indicateurs qui permettraient d'observer le développement durable. Des progrès restent à accomplir quant à la mise en œuvre et au calcul concret de ces indicateurs.

Il s'agit donc d'une part de s'accorder rapidement sur un système d'indicateurs permettant de suivre les progrès effectués en matière de développement durable. Sans doute le « Grenelle de l'environnement », en fixant un certain nombre d'objectifs précis, y contribuera-t-il. D'autre part, il faudra calculer ces indicateurs. A cet égard, l'expertise du système de statistique publique est déterminante. Si celui-ci n'a pas vocation à fixer les objectifs, il doit néanmoins contribuer à la définition des indicateurs, voire, à travers ses conseils, aider à distinguer les objectifs atteignables de ceux qui le sont moins.

c. La normalisation des indicateurs de performance

Outre les indicateurs de la LOLF, de nombreux systèmes existent dans chaque domaine. Ils sont souvent proches les uns des autres, tout en présentant des différences, parfois infimes, difficiles à distinguer. Leur mise en production simultanée induirait probablement un coût important.

Un certain nombre d'entre eux peuvent ainsi être rattachés au suivi de la satisfaction des usagers. Faute de vigilance, ils peuvent devenir extrêmement coûteux et s'apparenter davantage à des indicateurs de gestion qu'à de la statistique.

Le système de statistique publique doit donc être suffisamment impliqué dans la fixation des objectifs, pour pouvoir peser sur la définition des indicateurs et permettre de distinguer ce qui peut être calculé à un coût raisonnable ou non.

d. La localisation des statistiques

A cet égard, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et en son sein le SCEES, qui disposent depuis longtemps d'un maillage extrêmement fin du territoire, constituent un lieu privilégié.

Mon propos se veut plus large. L'analyse d'un phénomène nécessite de plus en plus de mobiliser des données et des informations issues de champs et de domaines connexes. Ainsi, la question de la nutrition implique de rassembler des informations relatives à la santé. De même, le développement des territoires exige de recueillir des données sur le vieillissement de la population, les activités agricoles et d'autres activités annexes. La politique de la ville ou l'aménagement du territoire nécessitent d'analyser le phénomène de rurbanisation.

Par conséquent, il faut que les différents champs de la statistique puissent se croiser et s'exprimer à l'intérieur d'un même découpage du territoire. Par ailleurs, les politiques publiques étant de plus en plus ciblées sur un découpage territorial qui leur est propre, la statistique publique doit être capable de leur fournir l'information dans ce cadre précis.

L'enjeu à moyen terme pour le CNIS est donc de trouver un dénominateur commun aux préoccupations des utilisateurs de la statistique, autrement dit de produire de l'information dont l'ensemble des décideurs territoriaux, des politiques et des opérateurs puissent s'emparer. Dans cette perspective, le choix du découpage le plus fin n'est pas nécessairement le plus adéquat, notamment en termes de coût. Le recueil d'informations trop détaillées risque de poser un problème d'agrégation. Ce travail pose donc de vraies difficultés méthodologiques, impliquant de confronter l'offre et la demande de statistique (coût des réponses, adaptation de l'offre à la demande...).

En conclusion, je tiens à souligner le caractère exemplaire de l'initiative prise par le SCEES. Le dialogue entre producteurs et utilisateurs de la statistique publique constitue un exercice difficile et exigeant, tant les besoins d'information sont étendus, et les sujets abordés techniques, faisant appel à des disciplines très diverses (expertise juridique, sociologie, économie). Les moyens sont souvent limités et il est difficile d'interroger les professionnels dans nos débats, jugés trop techniques, obscurs, ennuyeux et insuffisamment à l'écoute du désir des utilisateurs. C'est pourquoi cette journée me paraît d'autant plus importante.

Erik MASSIN

Merci pour cette intervention. J'invite les participants de la première table ronde à rejoindre cette tribune.

Agriculture(s) et territoires

Gérard PELLETIER, président de l'Association des Maires ruraux de France (AMRF)

Odile BOVAR, responsable de l'Observatoire des Territoires à la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT)

Dominique PELISSIE, directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt de la région Midi-Pyrénées, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Garonne.

Magali TALANDIER, universitaire, Institut d'urbanisme de Paris, Université Paris 12.

Erik MASSIN

Comme je l'ai dit en introduction, la nouvelle politique agricole commune que le chef de l'Etat entend impulser dès 2008 au niveau de l'Union européenne se traduira probablement par une libéralisation accrue. Mais parmi les quatre objectifs qu'il a fixés à cette PAC, l'équilibre des territoires figure aux côtés de l'indépendance alimentaire de la France et de l'UE, de l'amélioration de l'environnement, et de la contribution aux équilibres mondiaux.

Gérard Pelletier, vous êtes un élu et vous disposez des retours d'expériences de vos collègues. La PAC façonne les territoires. Comment observez-vous ses effets, et de quelle manière, selon vous, pourraient-ils se développer ?

Gérard PELLETIER

Tout d'abord, en tant qu'élu, je suis le seul à cette table à ne pas être un expert. Les élus ne possèdent pas de connaissances techniques mais tirent un certain savoir du terrain et de l'observation.

Je regrette que ce ne soit pas les territoires qui orientent la PAC. Il existe une telle diversité au sein de notre pays, et de telles différences entre un paysan haut vosgien, cultivant 17 hectares de terres arides en pente, et un viticulteur de Meursault, ou entre un pêcheur et un « marin » de la Beauce, qu'il est difficile de parler d'un avenir commun. Les statisticiens retraceront probablement d'ici 20 ans ce qui se produit actuellement. Je n'en demeure pas moins frappé par cette infinie diversité, dont la statistique essaie certes de tenir compte, mais dont il est difficile de prédire les évolutions.

Cet ensemble est cependant marqué par de profondes mutations. Les maires ruraux vivent en fonction de la distance qui les sépare du centre urbain qui concentre l'emploi et l'activité. Le terme de rurbanisation est désormais communément admis, et l'on songe à protéger les derniers vestiges de l'agriculture. Tandis que loin du centre urbain, une agriculture plus extensive se développe, un espace intermédiaire oppose les habitants des pavillons, de plus en plus nombreux dans le premier cercle urbain, à ceux qui estiment que le développement d'une commune rurale ne se réduit pas à la multiplication de ces constructions. Tout cela s'agence de manière extrêmement complexe.

La population des élus reflète également ces évolutions. En 1983, 38 % des maires de France étaient des agriculteurs. Ils sont désormais moins de 20 %. Cette diminution n'est pas sans conséquence sur la conduite des affaires. Aujourd'hui, la population rurale moyenne peut être divisée en 3 catégories, de taille différente mais d'égale influence :

- un petit nombre d'agriculteurs, détenant cependant encore un pouvoir local ;

- les ruraux « indigènes », qui sont artisans, employés ou ouvriers dans la ville voisine ;
- les néo ruraux.

A l'approche des élections municipales, ces équilibres et ces jeux de pouvoir sont de plus en plus visibles. Il serait intéressant de suivre, à compter d'avril, les incidences qu'ils auront.

J'ajoute qu'il n'est pas nécessaire de se soucier des territoires, tels que la Romanée Conti, où l'agriculture est source de richesse et gage de réussite. En revanche, avant même de parler de développement durable, nous devons nous assurer, sur le plan économique, que tous les territoires puissent vivre d'eux-mêmes. Nous ne devons jamais l'oublier. Or, lorsque l'on voit le combat que les agriculteurs de la Haute-Saône doivent mener pour parvenir à conserver un minimum de dignité, nous devons, en priorité, donner espoir et perspective à ces agriculteurs en difficulté, sans pour autant les assister. Indépendamment des montants qui seront versés, le principal objectif de la PAC doit être de donner des perspectives au monde rural et agricole. Si elle y parvient, elle aura accompli des progrès considérables en termes d'efficacité et de paix sociale.

Erik MASSIN

Vous avez rappelé que les agriculteurs étaient minoritaires au sein du milieu rural, lequel est revitalisé par l'arrivée et l'installation de nouvelles populations. Or, mardi dernier, le chef de l'Etat a déclaré que l'agriculture était « à la base des équilibres ruraux ». Partagez-vous ce constat ?

Gérard PELLETIER

Il est tellement vague que l'on ne peut que le partager. Dans ma commune, qui s'étend environ sur 1 000 hectares, les 650 hectares de surface agricole utilisée concentrent l'essentiel de la production et du chiffre d'affaires. Exception faite de la modeste production du menuisier-artisan, du garagiste et du boulanger, l'agriculture constitue effectivement la base de la vie et des échanges de ma commune.

Erik MASSIN

Vous diriez donc qu'une agriculture de production est nécessaire au développement des économies locales.

Gérard PELLETIER

Les agriculteurs auront toujours besoin de produire. Il reste à savoir dans quelles conditions, à quel niveau de qualité, avec quels objectifs et quelle orientation possible de l'offre et de la demande. J'ai été frappé, un jour, à la vue d'un magnifique champ de chanvre. J'ai demandé à l'agriculteur qui était alors présent ce que l'on produisait grâce au chanvre. Celui-ci l'ignorait mais était assuré d'une rémunération attractive. Cette perte, par l'agriculteur, de l'horizon de son produit, qui renvoie du reste à la perte de vue, par le consommateur, du contenu de ce qu'il mange, est significative de l'évolution de notre société.

Erik MASSIN

Dominique Pélissié, vous vous trouvez dans une région (Midi-Pyrénées) qui conjugue l'agriculture de production et le tourisme, lequel joue souvent un rôle prépondérant. Que signifie pour vous, homme de terrain, la PAC en termes d'équilibre territorial ?

Dominique PELISSIE

La PAC apporte un soutien considérable à l'activité agricole. Les aides s'élèvent à 900 millions d'euros pour la région Midi-Pyrénées, la valeur ajoutée de la production s'établissant à 1,6 milliards. La comparaison des deux chiffres permet donc de mesurer l'ampleur de ce soutien, qui peut être indirect (soutien des marchés), ou prendre la forme des aides directes du 1^{er} et du 2^{ème} pilier.

La région Midi-Pyrénées présente des productions extrêmement diverses, grâce à la combinaison de zones de plaines, permettant les grandes cultures, et de montagne (massifs central et pyrénéen), où l'élevage est prédominant. Compte tenu de l'importance des soutiens, mais également du ciblage de certains d'entre eux (soutien du 2^{ème} pilier lié au « handicap naturel » de certains territoires notamment), la PAC a une influence très forte sur la gestion du territoire.

C'est pourquoi il faut distinguer, au sein du mouvement de libéralisation actuel, les marchés « mondiaux », sur lesquels notre pays peut être compétitif (productions de céréales, de blé et de maïs), et dont les évolutions peuvent être anticipées, des marchés locaux, y compris celui de la viande, dont seuls 10 % des échanges sont internationaux, et pour lequel les prix européens sont 30 à 40 fois supérieurs aux prix mondiaux.

L'équilibre territorial invoqué par le Président de la République implique donc que la PAC prenne en considération le rôle territorial des exploitations agricoles, en particulier dans les zones les plus difficiles. Les situations critiques de certains agriculteurs des Vosges, évoquées précédemment, existent aussi dans le Massif central et les Pyrénées. Les conclusions tirées pour la région Midi-Pyrénées se rapprochent probablement de celles que l'on peut établir sur le plan national. Le découplage des aides de 2003, visant à un meilleur couplage des productions avec les marchés, laissait anticiper une spécialisation. Celle-ci devrait donc se développer dans les zones où cela sera possible. En termes d'utilisation de l'eau, les études menées en Midi-Pyrénées, région qui présente de nombreuses zones irriguées (maïs), ont montré qu'autant d'eau serait utilisée qu'en PAC couplée, mais sur une surface moindre. Dès lors qu'en PAC couplée, les primes liées aux surfaces irriguées étaient plus intéressantes que celles liées aux surfaces non irriguées, les exploitants n'optimisaient pas la ressource en eau. Ils n'utilisaient que 60 % du niveau optimal agronomique. Logiquement, les exploitants devraient désormais diminuer le nombre de zones irriguées, tout en intensifiant l'irrigation des superficies les plus facilement irrigables, afin d'augmenter leurs rendements, pour un coût d'opportunité du travail moindre.

Des conséquences sont également attendues du découplage des aides animales, notamment une extensification de l'élevage ovin, mais ces effets restent difficilement mesurables à l'heure actuelle.

Il n'en demeure pas moins qu'une tendance à l'agrandissement des exploitations est à l'œuvre depuis 1992. Elle se traduit par une diminution du nombre des exploitations de 3 % par an, et une augmentation des superficies. Actuellement, en région Midi-Pyrénées, les exploitants âgés de plus de 65 ans libèrent des exploitations d'une superficie moyenne de 17 hectares, tandis que les

nouveaux arrivants s'installent sur 40 hectares. Le taux de remplacement s'élève ainsi à 23 %. Cette tendance semble désormais durable.

Erik MASSIN

L'urbanisation a un impact majeur sur les terres agricoles, puisque 60 000 hectares disparaissent chaque année. Est-ce le cas en Midi-Pyrénées et comment ce phénomène s'articule-t-il avec l'augmentation des superficies ?

Dominique PELISSIE

Comme d'autres régions du Sud (Languedoc-Roussillon, PACA, Aquitaine), la région Midi-Pyrénées présente une certaine attractivité, et n'échappe pas au tropisme vers le soleil. L'agriculture fait partie des éléments d'attractivité régionale. Les flux montrent que 30 000 personnes s'installent chaque année en Midi-Pyrénées (population en provenance du Nord et de la région parisienne, relativement âgée, et également pour partie étrangère). De même, le Limousin accueille de plus en plus d'Anglo-Saxons, jusque dans les endroits les plus reculés.

Erik MASSIN

Ces mouvements s'accompagnent donc d'un renchérissement du prix du foncier.

Dominique PELISSIE

Les SAFER (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) ont mis en évidence la coexistence d'un marché agricole et d'un marché de loisirs ou d'installation.

Erik MASSIN

Ces deux marchés sont-ils étanches ?

Dominique PELISSIE

Malheureusement pour l'agriculture, ils sont au contraire totalement liés. C'est précisément l'une des difficultés auxquelles se heurtent les SAFER.

La valeur d'usage d'un terrain diffère nécessairement selon son utilisation. Dès lors, une exploitation qui se libère et qui comporte un patrimoine bâti valorisable (gîte, maison de vacances, résidence principale), a une valeur bien supérieure à la valeur d'usage agricole, qui peut s'élever à 4 500 euros pour les terres labourables en Midi-Pyrénées, de même qu'en Aveyron pour les prairies.

Cette concurrence naissante constitue naturellement un frein à l'installation et à la continuité de l'agriculture. Ce phénomène est difficilement maîtrisable, hormis par le biais du droit de préemption des SAFER. Dès lors, la capacité des élus ayant des compétences en matière

d'urbanisme à s'emparer de ces questions (à travers des documents plus contraignants par exemple) semble déterminante.

Les informations que nous leur apportons nous paraissent de nature à pouvoir éclairer leurs décisions. Il est donc d'autant plus important que nous suivions ces évolutions, tant en termes de prix, que de superficie. En Midi-Pyrénées, notamment dans l'agglomération toulousaine, l'urbanisation manque de cohérence. L'extension considérable du pavillonnaire pose de nombreux problèmes de sécurité et de transport public. Le retard accumulé en termes d'aménagement (lignes ferroviaires, métro) a un coût pour la société, qui se répercute sur l'agriculture.

De telles questions doivent être analysées dans leur complexité, un des rôles des directions régionales étant d'apporter toutes les informations utiles pour éclairer les décisions.

Erik MASSIN

Gérard Pelletier, je vous ai directement interpellé, car les élus semblent démunis face à ce renchérissement du foncier, qui nuit à l'agriculture, mais également à l'implantation d'autres activités économiques, et semble échapper à toute possibilité de régulation. De quelle manière peut-on agir face à un tel phénomène ?

Gérard PELLETIER

Personne ne détient de solution miracle face à ce phénomène croissant. Observons cependant les faits. Jusqu'à présent, la pression induite par le marché immobilier sur la campagne profonde ou semi-profonde a entraîné une hausse considérable des prix en très peu de temps. Dans mon village, situé à proximité de Vezoul, j'ai vu le prix des maisons doubler en 5 ans. A cet égard, l'exercice du droit de préemption urbain a permis d'une part de faire connaître le cours de l'immobilier aux maires, d'autre part d'éviter la corruption. J'ai pu suivre, depuis 24 ans, l'évolution du prix des maisons, et, comme je l'ai dit, celui-ci a *doublé* au cours des cinq dernières années.

Cette envolée des cours n'a pas uniquement des aspects négatifs. Un agriculteur en difficulté peut valoriser son terrain si celui-ci devient constructible. En revanche, la situation est plus complexe pour les enfants des ruraux. Les prix sont tellement élevés qu'ils ne peuvent plus acheter.

Or, à bien y réfléchir, le monde agricole peut paraître surprenant pour deux raisons. Les agriculteurs sont des entrepreneurs qui ne maîtrisent pas le coût de leur produit. Là où un artisan ou un commerçant établit un devis dans lequel il fixe le montant de ses services, l'agriculteur ne décide pas du prix de ce qu'il vend. Par ailleurs, à de rares exceptions près, un jeune agriculteur est d'abord fils d'agriculteur. Le poids de l'hérédité est considérable dans cette profession.

Erik MASSIN

Il l'est de moins en moins.

Gérard PELLETIER

Sauf à ce que la statistique me démontre l'inverse, et exception faite des exploitations qui sont devenues de véritables industries, cette profession reste une tradition familiale. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas l'objet de mon propos.

L'action publique met quelques outils à notre disposition. Dans la modeste communauté de communes que je préside, qui s'étend sur 150 kilomètres carrés, les lotissements relèvent de la compétence des élus. Cela présente deux avantages.

D'une part, nous décidons des zones où favoriser l'habitat par rapport aux espaces dédiés aux loisirs, à la production ou à l'industrie. En ce sens, nous menons une véritable politique d'aménagement du territoire, fût-elle critiquable.

D'autre part, pour avoir assisté à l'envolée des cours, nous maintenons le prix des terrains à bâtir volontairement bas. Nous les vendons à prix coûtant (22 euros le mètre carré), dès lors que notre rôle n'est pas de réaliser des profits, mais de permettre à des ménages modestes de s'installer durablement. Là où le secteur privé s'est emparé du marché, le mètre carré est vendu à 50 euros, et son prix augmente à mesure que l'on se rapproche de la ville (de 75 à 100 euros, voire plus). Cette inflation est infinie et exacerbe la lutte ainsi que les inégalités entre les parties en présence dans l'acte de vente. Une fois de plus, nous nous trouvons dans cette configuration complexe, où il est demandé à la puissance publique d'introduire une forme de régulation, tout en laissant libre cours aux intérêts de chacun. La seule régulation possible consisterait au recours à l'impôt, qui serait bien mal accueilli. Ainsi, aussi modeste soit la puissance publique dans ma commune, elle s'efforce de maintenir un prix d'acquisition raisonnable des terres labourables, tandis que la construction d'un bâti sur ces terres exige nécessairement un investissement supplémentaire. Nous demeurons donc dans une contradiction permanente, caractéristique de nos démocraties modernes, et qui se traduit par une oscillation incessante entre plus d'ordre et moins d'ordre.

Erik MASSIN

Odile Bovar, cette question nous plonge au cœur de l'aménagement et de la compétitivité des territoires. Comment la DIACT envisage-t-elle ces évolutions ?

Odile BOVAR

Plusieurs éléments d'actualité placent les questions que vous avez soulevées au cœur des préoccupations de la DATAR, devenue la DIACT depuis 2006. La DATAR s'est engagée depuis longtemps dans une réflexion sur le développement équilibré des espaces ruraux. Notamment, en 2003, divers scénarios ont été présentés dans le cadre d'un comité interministériel, pour aboutir, en 2005, à la loi sur le développement des territoires ruraux. Compte tenu de son caractère récent, elle n'a pas produit tous ses effets, mais nous ne sommes pas complètement démunis face au renchérissement du coût du foncier. Encore faut-il utiliser les outils dont nous disposons à bon escient (zones protégées, mesures spécifiques d'encadrement du foncier dans les zones périurbaines).

J'en reviens aux transformations induites par la PAC, dont certaines renvoient à des évolutions préalables. La tendance à l'exode rural semble s'être inversée, sous l'effet de multiples facteurs.

L'emploi est non seulement occupé par des agriculteurs, mais aussi par des urbains qui s'installent dans les espaces ruraux. Les résultats des enquêtes de recensement les plus récentes montrent également que les retraités s'avancent de plus en plus loin dans l'espace rural, notamment dans ses « pôles d'emploi », c'est-à-dire de toutes petites villes. Certains espaces sont, en outre, confrontés à une paupérisation de la population (activités agricoles en difficulté, populations cherchant à se loger à moindre coût). Enfin, l'accueil de populations étrangères, venant en tant que touristes, mais également pour s'installer, peut poser quelques problèmes. Certains cantons sont ainsi confrontés à une multiplication du nombre de résidences secondaires et principales.

Cette diversité, prise en compte dans les politiques d'aménagement du territoire, est également mise en avant dans la loi sur le développement des territoires ruraux.

Concernant la PAC, la DIACT se montre attentive aux deux piliers. Bien qu'elle soit davantage concernée par le second, elle demeure vigilante quant aux conséquences liées à la libéralisation du marché et à l'évolution des productions. Elle a notamment besoin d'informations localisées s'agissant des productions agro alimentaires et énergétiques. Certains territoires, tels que les plaines productives ou les zones viticoles, qui s'inscrivent dans cette problématique, se situent également à proximité de l'espace urbain. Il sera d'autant plus important d'observer l'impact de cette confrontation sur le prix du foncier, que l'extension urbaine va prendre d'autres formes.

Dans le cadre du 2^{ème} pilier, la DIACT veille au développement relativement équilibré des territoires et intervient sur des espaces qui ont besoin, sinon d'être soutenus, du moins valorisés à partir de leurs points forts (montagne, littoraux, zones humides). Ces espaces peuvent s'appuyer sur des revenus complémentaires issus de l'agrotourisme ou des spécialisations. Leur développement équilibré est indissociable de l'enjeu environnemental. A ce titre, la question des changements climatiques en zone de montagne constitue l'une des principales préoccupations de la DIACT. Certains territoires enfin, tels que la Bretagne, cumulent des spécificités et des difficultés, qui rendent leur aménagement relativement complexe.

Erik MASSIN

Le second pilier de la PAC, dédié au développement rural, est amené à monter en puissance par rapport au premier (aides au marché). Il est déjà doté d'un budget plus important, dont pourront bénéficier l'agriculture mais aussi d'autres activités. Dominique Péliissié, cette évolution de la PAC vous paraît-elle propice aux équilibres territoriaux, ou vous inquiète-t-elle au contraire ?

Dominique PELISSIE

En tant que DRAF, je ne peux que m'en réjouir. L'économie agricole de ma région n'est pas en mesure de faire face à la concurrence des grandes cultures sur les marchés mondiaux. Sans les aides du 2^{ème} pilier, certaines productions, particulièrement fragiles (élevage ovin), disparaîtraient. Cette tendance, devenue une préoccupation depuis l'agenda 2000, constitue à mes yeux une tendance lourde et durable, qui dépasse le seul cadre de la PAC.

Deux fonctions sont finalement reconnues à l'agriculture aujourd'hui : une fonction de production (nourriture, fourniture de matières premières à usage non alimentaire), et une fonction de gestion des territoires, à laquelle la culture européenne et les politiques portent une attention croissante. L'ampleur prise par cette préoccupation a de nombreux impacts sur la gestion du territoire, mais

également sur l'attractivité touristique, et la biodiversité. Celle-ci ne consiste pas tant en la préservation d'espaces laissés à leur évolution naturelle, qu'en la délimitation d'espaces de transition entre les zones naturelles et aménagées.

Erik MASSIN

Gérard Pelletier, est-il souhaitable, d'après vous, que d'autres activités économiques que l'agriculture puissent avoir accès aux aides du second pilier ?

Gérard PELLETIER

Cela ne fait aucun doute. En tant que chimiste de formation, j'ai appris que l'atome ne se réduit pas à la somme de ses parties. Il en va de même pour l'espace rural. Dès lors que des éléments se meuvent, se délitent ou disparaissent au sein de cet espace, les autres éléments s'en trouvent affectés. Dès lors, une politique d'aménagement du territoire qui ne prendrait pas en compte la totalité des acteurs potentiels du monde rural n'est pas concevable.

Des phénomènes aussi complexes que le développement ou la biodiversité, autrement dit la vie, sont toujours difficiles à définir. Il n'est pas non plus facile de se débarrasser des vieux réflexes, qui consistent à associer et à réduire la PAC au monde agricole. La ruralité ne se limite pas à l'agriculture, même si celle-ci en est la base. Les élus se sont efforcés, au cours des dernières années, de travailler davantage ensemble, afin de confronter des populations d'origines et de catégories différentes. Dans un espace rural tel que le nôtre aujourd'hui, qui s'étend du rurbain au rural profond, chacun ayant ses spécificités, nous ne pouvons plus faire l'économie de cette coopération et nous ne pouvons pas travailler individuellement sans risquer de multiplier les incompréhensions et les erreurs.

Erik MASSIN

Magali Talandier, au vu des expériences de terrain qui ont été relatées, et des effets de la PAC sur le développement rural qui ont été décrits, comment analysez-vous, en tant qu'universitaire, les mécanismes de ce développement ?

Magali TALANDIER

Etablir une typologie des espaces ruraux peut paraître caricatural. Néanmoins, les interventions précédentes ont elles-mêmes mis en évidence différentes catégories :

- un espace rural résidentiel, s'étendant de plus en plus loin et vivant essentiellement des pensions de retraite, du tourisme, des salaires des migrants alternants, ainsi que des minima sociaux (chômeurs) (arrières pays du pourtour méditerranéen) ;
- des campagnes productives (moitié nord du pays), qui échappent au modèle métropolitain, et où paradoxalement, une activité industrielle (agroalimentaire) se maintient voire se développe, en dépit du contexte de crise qui s'est durablement installé ; ces territoires s'appuient sur une main d'œuvre stable, bon marché, dotée de savoir faire spécifiques qui perdurent, mais qui

bénéficient également de l'installation de nouvelles populations travaillant dans les zones urbaines proches ;

- des espaces intermédiaires, développant des productions spécifiques, ancrées territorialement (produits du terroir, AOC), demeurant minoritaires, mais fortement dynamiques, à forte valeur ajoutée et particulièrement attractives (tourisme, populations franciliennes, retraitées, étrangères).

Des liens très forts se nouent aujourd'hui entre ces diverses formes activités (production, tourisme, résidence, retraite...), que l'on tend sans doute trop à segmenter.

Si les critères de performance d'un territoire restent difficiles à déterminer, un certain nombre d'entre eux (population, niveau de revenus, taux de chômage) peuvent nous renseigner sur la situation et la « santé » des uns et des autres. A cet égard, et même si le développement ne peut être réduit à cela, les territoires qui présentent les meilleurs indicateurs, en l'occurrence les campagnes résidentielles, apparaissent de loin comme les plus dynamiques. Cela soulève de nombreuses difficultés (coût du foncier, altération des paysages et du cadre de vie, conflits d'usage de la ressource rurale) qui ont amené la DATAR à s'interroger sur le caractère durable de cette revitalisation et la gestion induite par cette forte pression.

Les campagnes intermédiaires, situées sur des zones avec AOC telles que l'Aubrac, la Lozère, les Pyrénées, la Drôme, sont certes très touristiques, mais encore fragiles.

Les campagnes productives du nord de la France, qui affichent des taux d'emploi et d'activité honorables, risquent en revanche d'être touchées de plein fouet par les problèmes de compétitivité et de délocalisation.

Pour terminer, je souhaiterais aborder la question de la présence des populations, que nous avons omise et qui constitue une donnée intéressante pour l'ensemble des territoires. Experts et chercheurs ont l'habitude de travailler à partir de la population résidente, celle qui, par définition, habite sur un territoire. Si cet indicateur est important, le taux de présence (nombre de personnes présentes sur le territoire à l'année) permet de mieux comprendre encore les mécanismes de consommation, de création d'emplois, et de gestion quotidienne d'un élu. En effet, la population présente permet d'inclure les flux liés à l'arrivée des touristes et aux départs des vacanciers.

Le Ministère du tourisme établit ces calculs pour l'année (données et cartes disponibles sur le site de Christophe Terrier <http://www.christophe-terrier.com/>). Or les chiffres obtenus sont relativement surprenants. Paris compte finalement autant de population présente que résidente. Autrement dit, les départs en vacances des Parisiens effacent l'attrait touristique de la capitale, ou, inversement, celui-ci compense les départs des Parisiens. Les espaces ruraux, en revanche, affichent des taux de présence nettement supérieurs aux taux de résidence. Les habitants de ces espaces partent moins en vacances, tandis que les populations extérieures y viennent de plus en plus. Globalement, des écarts pouvant aller de 1 à 3, à l'échelle du bassin de vie ou du canton, séparent le taux de présence du taux de résidence. Ainsi, la Lozère mise sur une population de 90 000 habitants d'ici dix ans. Actuellement, tandis que la population résidente recensée représente 70 000 personnes, la population présente a déjà dépassé cet objectif. Le calcul des besoins en termes de services publics de proximité, d'infrastructures et de gestion doivent donc prendre en compte ce taux de présence et ses fluctuations, non la seule population résidente.

Erik MASSIN

Certains observateurs et responsables politiques relèvent que de nombreuses régions tirent leurs revenus du tourisme et de l'installation de retraités fortunés. Conjugée à la désindustrialisation, cette tendance serait préoccupante pour l'économie du pays. Cette vision est-elle caricaturale ?

Magali TALANDIER

Ces mécanismes résidentiels ont eu un effet positif sur les territoires qui disposaient de peu d'atouts, et qui, grâce à cette dynamique, se repeuplent et peuvent vivre grâce à d'autres revenus.

Cette revitalisation connaît cependant certaines limites. Outre le renchérissement du coût du foncier, ce type de territoire présente de fortes disparités. Les revenus des salariés, qui proviennent essentiellement d'emplois peu qualifiés et peu rémunérés (services à la personne), sont nettement plus faibles, que ceux des retraités et des nouveaux arrivants.

A l'échelle nationale, ce « déménagement » du territoire induit des déséquilibres plus préoccupants encore. Les inégalités se creusent entre les départements et les aires urbaines qui parviennent à attirer et concentrer les revenus, et les territoires industriels dont la situation est plus laborieuse. A ce titre, le malaise qui caractérise actuellement l'Ile-de-France, moteur de la croissance du pays, ainsi que les métropoles secondaires (Rhône-Alpes), peut être préoccupant. L'avenir de ces zones est encore incertain, tant il est difficile d'affirmer si la dynamique résidentielle se doublera d'une dynamique productive.

Erik MASSIN

Gérard Pelletier, quel est votre avis sur cette question, ainsi que sur les propositions de redensification des villes visant à limiter leur débordement sur l'espace rural ?

Gérard PELLETIER

Je confirme les propos de Magali Talandier...La Haute-Saône ne tire pas l'économie nationale, mais essaie plutôt de « s'en tirer ». Les agriculteurs à la retraite tentent de survivre avec 600 euros par mois. Dans ces espaces, la plupart des emplois sont souvent des emplois aidés, peu rémunérés, que nous avons été contraints de pérenniser sans augmenter les impôts. Dans ma communauté de communes, nous avons créé 20 emplois dédiés à la petite enfance. Certes, ce nombre est faible, et ces emplois de proximité ne sont rémunérés qu'à hauteur du SMIC, mais ils permettent à des ménages de s'en sortir, et retiennent les jeunes. La notion de présence qui a été évoquée précédemment ne prend sens qu'à travers l'ensemble de ces services de proximité (école, garderie, commerces). Nous sommes particulièrement attentifs à l'existence de cette vie dans nos communes. A cet égard, je me rappelle que le maire m'ayant précédé, ayant vu la population doubler d'un recensement à l'autre, ne s'était que partiellement réjoui, cette évolution ayant entraîné la fermeture de l'école et l'ouverture d'une maison de retraite. Faute de pouvoir être défini, le développement apparaît d'abord comme le difficile maintien d'un équilibre entre divers éléments.

J'en reviens à l'habitat. Plusieurs responsables politiques m'ont reproché cette obsession du logement, m'expliquant que le développement passait d'abord par l'économie. Or l'usine Peugeot,

dont les ouvriers font vivre ma commune davantage que les agriculteurs, est située à 15 kilomètres de celle-ci. Ainsi, nous avons atteint un point où le maintien d'un équilibre entre les populations et les générations est devenu aussi essentiel que de savoir si l'emploi est sur place ou non. Dans cette perspective, l'avenir des déplacements publics et des transports en commun est déterminant et se situe au cœur des enjeux du développement durable. Actuellement, faute de transport public, les ouvriers de Peugeot sont contraints d'utiliser leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail. De même, certains modes de transports sont inadaptés. Chaque matin, les quelques enfants de la commune voisine venant à l'école sont transportés dans un bus de 65 places. Non seulement la voie ferrée a été laissée à l'abandon, mais aucune réflexion n'a été conduite pour adapter la taille du bus à celle du village et au nombre d'enfants.

Cette politique ubuesque ne peut mener à rien. Avec tout le respect que je leur dois, j'invite les statisticiens qui sont présents aujourd'hui à observer très attentivement ce qu'un chiffre signifie. La notion d'équilibre est la seule qui vaille. Ma commune ne compte qu'une famille d'origine étrangère, qui est une famille d'agriculteurs. A leur arrivée, j'ai dû me battre durant 18 mois afin qu'ils puissent travailler sur des terres françaises. A l'époque, ce couple avait quatre enfants, en attendait un cinquième, et en a eu depuis un sixième. Cette famille nombreuse est particulièrement précieuse à la vie de la commune. Il n'existe donc pas de modèle unique et il ne s'agit pas tant, pour les politiques publiques, d'établir un laboratoire de la commune rurale moyenne, que de déceler des traits communs entre les différentes régions. Ce travail implique certaines remises en question. Par exemple, les maires de la périphérie de Montpellier s'apprêtent à racheter d'anciens pavillons situés sur des parcelles trop grandes, afin d'en construire de plus concentrés et limiter ainsi les problèmes de raccordement (eau, assainissement, téléphone). Faire vivre un territoire a un coût, et il faut parfois savoir revenir à des aménagements plus raisonnables et plus raisonnés.

Erik MASSIN

Magali Talandier souhaite prendre la parole. Après son intervention, et pour clore cette table ronde, j'aimerais que chaque participant indique quelles informations paraissent nécessaires à un pilotage efficace des politiques territoriales.

Magali TALANDIER

Je voulais apporter quelques réponses à la suite de l'intervention de Gérard Pelletier.

Le terme d'équilibre me semble effectivement incontournable. Lorsque j'évoquais le creusement des inégalités entre les habitants d'un même territoire, mon but n'était pas de dévaloriser les emplois de proximité, bien au contraire. Je distingue les emplois de service à la personne, à temps partiel, des emplois publics en crèche ou en école. L'équilibre se situe et se joue précisément à ce niveau, entre les populations qui font le territoire.

La place accordée aux petites villes, aux bourgs et aux pôles d'emplois ruraux, constitue un autre élément important du développement rural. En effet, la population de ces communes n'a pas connu l'exode rural. Avant de se poursuivre vers les plus grandes métropoles, les premiers déplacements se sont opérés vers ces petites villes, qui ont ainsi gardé leurs équipements. Leurs infrastructures, en dehors desquelles aucun développement n'est concevable, jouent un rôle d'autant plus important aujourd'hui dans la structuration et la revitalisation de l'espace rural.

Odile BOVAR

J'en profite pour opérer une transition vers la question des besoins en statistique.

Depuis quelques années, sous l'impact des nouvelles technologies, les services s'organisent davantage en réseaux au sein de l'espace rural. C'est le cas du secteur de la santé notamment.

L'Observatoire des territoires cherche à rendre compte de ces initiatives, telle que la mise en place de plateformes ou de structures relais (maisons de l'emploi). Dans cette perspective, nous aurions besoin qu'un outil comme l'inventaire communal soit réactualisé et repensé de manière à nous renseigner sur les services rendus aux populations (accès, part du service universel). Le lancement de ces structures de réseau ne suffit pas. Encore faut-il savoir comment elles vivent et évoluent ensuite. Ce suivi et ces retours d'expérience sont essentiels pour pouvoir influencer sur les politiques publiques qui ont été mises en place.

Ce type d'information permet d'établir un certain nombre de zonages et d'études, qui nécessiteront probablement une actualisation au moment des enquêtes de recensement.

Parmi les indicateurs de l'Observatoire, celui des bassins de vie constitue l'un des périmètres les plus consultés, mais a besoin d'être repensé.

Le zonage en aires urbaines est également très utile et très structurant dans le cadre d'une réflexion menée sur l'espace rural. Un groupe de prospective de la DIACT travaille actuellement sur le thème du périurbain et des diverses questions qu'il soulève (définition, gouvernance). Ce zonage prend exclusivement en compte les navettes domicile-travail, à travers une approche radioconcentrique. Or, les données récentes, provenant notamment de l'INSEE, montrent que l'espace rural possède une dynamique forte. Les ménages se déplacent de plus en plus loin, sautant ainsi une partie des franges urbaines. Une réflexion s'impose donc quant à la méthodologie retenue, dès lors que les clivages traditionnels s'effacent au profit d'interpénétrations entre le rural et l'urbain. Des typologies ont montré les spécificités de ces différents types d'espaces et les diverses fonctions économiques qu'ils remplissent.

Du reste, nous sommes confrontés, dans le cadre de l'observatoire du littoral, à des problèmes de secret statistique. Plusieurs données provenant des exploitations, leur nombre réduit à certains endroits soulève des difficultés de restitution de l'information statistique.

Je ne reviens pas sur la question du foncier.

Je rejoins en revanche les propos de Magali Talandier sur la notion de présence. Le deuxième rapport de l'Observatoire, dont la sortie est prévue en 2008, doit rendre compte des dynamiques à l'œuvre dans les différents territoires, mais se heurte à une connaissance insuffisante de la « géographie de la consommation » (Laurent Davezies). La localisation des revenus, qui montre qu'un certain nombre de personnes se déplacent (résidents de l'Ile-de-France, touristes), est incomplète. Nous avons besoin de précisions sur les éléments liés à cette présence afin de mieux cerner les mécanismes du développement local.

Enfin, il nous faut comprendre les effets de levier qui existent entre économie productive et résidentielle, ainsi que l'ensemble des liens qu'ils tissent entre les différents niveaux de territoires - région française, européenne, et internationale.

Gérard PELLETIER

Pour leur part, les élus attendent davantage des tendances que des chiffres, de même qu'une « photographie » des services rendus. A cet égard, j'avais proposé, dans le cadre de la Commission Mauroy, qu'une partie des dotations versées aux collectivités soit contractualisée, sous forme d'un montant variable, en contrepartie des services rendus à la collectivité.

Nous manquons également d'informations précises et fiables quant au suivi et à l'évolution des migrations quotidiennes. Ces mouvements, ainsi que les tendances lourdes en termes de surface agricole utile (politique, indicateurs), nous intéressent infiniment plus que les Unités de gros bétail (UGB) et autres coefficients divers. Nous évaluons également assez mal ce qui est attendu des élus sur un plan économique.

Erik MASSIN

Je remarque qu'il est difficile de distinguer comment les montants globaux de la PAC se déclinent au niveau régional.

Dominique PELISSIE

Vous pointez là l'une de nos principales préoccupations. La mise en place de services régionaux d'information statistique et économique au sein des DRAF a pour but de fournir la vision la plus complète possible sur les soutiens de la PAC. Cela suppose l'utilisation des données administratives et le retraitement de plusieurs sujets à des fins statistiques. Le Ministère accomplit actuellement un travail important afin de mettre ces éléments à notre disposition.

En tant que DRAF, nous animons les politiques agricoles et forestières au niveau régional, et nous sommes soucieux, à travers la gestion du 2nd pilier, d'assurer le développement rural.

Si nous disposons de nombreux éléments relatifs aux terres agricoles, nous peinons cependant à appréhender l'exploitation agricole d'aujourd'hui dans toute sa complexité : évolution vers les structures sociétaires, rôle du conjoint et des partenaires...

Par ailleurs, l'agriculture ne se résume pas à la production de matières premières, mais consiste également en leur transformation sur le territoire. Autrement dit, elle désigne aussi des industries, des groupes, et, à travers la libéralisation des marchés, des stratégies d'entreprises. Nous avons d'importants efforts à accomplir pour approfondir notre connaissance de ces acteurs économiques indispensables au développement des territoires.

Les besoins d'explication et de caractérisation obligent à avoir une approche cloisonnée. En réalité, mon expérience en Midi-Pyrénées m'a appris que la compréhension du développement passe par la capacité à se mouvoir entre les différents niveaux d'interprétation, à des échelles territoriales différentes. La région Midi-Pyrénées paraît particulièrement attractive aux populations du Nord parce que ses infrastructures permettent de se déplacer facilement, depuis n'importe quel endroit du territoire (aéroport reliant les terminaux de Munich, Francfort, Londres, Paris, Bruxelles). Un habitant de la Bavière peut ainsi se rendre à Toulouse en moins de deux heures.

J'en arrive à la notion d'attractivité du territoire, dont les facteurs sont nombreux et complexes. Ils recouvrent autant les temps de transport, que les services essentiels (culture, proximité des universités, offre de soins de qualité), mais également leur articulation dans l'espace. Il faut pouvoir concilier la concentration et la proximité avec la campagne. C'est à ce niveau que l'agriculture intervient. Toulouse se construit certes grâce aux nouvelles technologies, mais aussi sur un territoire attractif (proximité des Pyrénées et d'une campagne cultivant des produits du terroir sur 105 signes de qualité). Ces espaces ne peuvent être isolés les uns des autres et doivent faire l'objet d'une approche décloisonnée.

Erik MASSIN

Je vous remercie. Cette table ronde étant terminée, nous avons le temps de répondre à une ou deux questions.

Question

Olivier de LAGARDE

Je viens de la DRAF de Champagne-Ardenne. Cette région, contrairement à celle de Midi-Pyrénées, n'est pas très attractive, mais les politiques de développement rural y sont prioritaires. Dans le cadre de travaux sur le développement de territoires ruraux, nous avons identifié nos besoins en termes d'indicateurs. Parmi ces catégories de chiffres, celle des données brutes en valeur absolue ne doit pas être excessivement mise en évidence. Une densité de population n'apporte en soi aucune signification. Certains cantons de la Champagne crayeuse se portent bien, alors qu'ils présentent une densité de population très faible. En revanche, l'évolution de la région Champagne-Ardenne dans son ensemble est plus inquiétante. Elle est la seule en France à perdre des habitants d'un recensement à l'autre. Pour bien analyser les mécanismes du développement territorial, la notion de bassin de vie, autrement dit de service, doit impérativement être réactualisée, et ce indépendamment des limites administratives. Le département de la Haute-Marne ne compte plus qu'un ou deux ophtalmologues, tous deux basés à Langres, c'est-à-dire à l'extrême sud du département. Ce type de données, située à la base de la problématique territoriale, notamment rurale, est essentiel à la mise en œuvre du second pilier de la PAC.

Erik MASSIN

Merci pour votre témoignage. En l'absence de question supplémentaire, je remercie les intervenants de cette table ronde, et je passe la parole à Jean Philippe d'Issernio, conseiller technique auprès du Ministre de l'Agriculture, Michel Barnier, pour quelques mots de conclusion.

Jean-Philippe d'ISSERNIO

Je suis conseiller technique en charge du budget et de la réforme de l'Etat. Je vous prie d'excuser mon arrivée tardive, ainsi que l'absence de Monsieur le Ministre et de son Directeur de cabinet, Michel Cadot, retenus par Madame Bachelot.

Je tiens d'abord à rappeler l'intérêt pour le Ministère de disposer de données statistiques fiables, tant sur l'agriculture, que les industries agroalimentaires, la pêche, la forêt, la connaissance des marchés et des territoires. Même s'il n'est pas le seul à intervenir sur chacun de ces secteurs, le SCEES est garant de la qualité et de l'indépendance de ces données.

Je salue également l'initiative de ce séminaire, permettant la rencontre des entrepreneurs, des professionnels de la production de données, et des utilisateurs. Parmi ces utilisateurs, je distingue la Commission européenne, mais également des responsables agricoles, des chercheurs, des industriels, ainsi que les responsables administratifs et politiques qui ont besoin de l'information statistique pour éclairer leurs choix et leurs décisions.

Comme le Ministre l'avait souligné lors de son premier discours devant l'APCA, et comme l'a réaffirmé le Président de la République, l'agriculture se trouve actuellement confrontée à un certain nombre de défis :

- **le défi alimentaire**

Il renvoie tant à la question de l'approvisionnement que de la sécurité alimentaire, dans un contexte d'exigence croissante des consommateurs, et de récurrence des crises sanitaires (fièvre aphteuse). Dans cette perspective, l'insertion de l'agriculture dans les grandes priorités économiques nationales et la volonté de la replacer dans une activité plus « standard » doivent empêcher son cloisonnement (participation à la croissance, à l'équilibre de la balance commerciale et à l'amélioration de l'emploi).

- **l'équilibre des territoires**

- **l'enjeu environnemental**

Il recouvre notamment la lutte contre le dérèglement climatique, la réflexion sur les biocarburants, la préservation de la biodiversité, autant de préoccupations qui s'illustrent à travers la présence forte du monde agricole dans le « Grenelle de l'environnement ».

Ces questions sont d'autant plus importantes qu'elles s'inscrivent dans un contexte changeant. La volatilité des prix agricoles a tendance à augmenter. Non seulement ils croissent, mais ils varient plus fortement. A l'approche du bilan de la PAC, le Président de la République et le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche souhaitent renouveler le projet agricole français en privilégiant une attitude pragmatique.

Dans ce contexte fluctuant, qui imposera un certain nombre de décisions, la connaissance de nos différents secteurs sera déterminante. L'information statistique devra être capable de les renseigner dans leur ensemble et sous tous leurs angles - social, économique, ou territorial. L'exemple des nitrates en Bretagne a récemment montré l'importance d'une connaissance suffisamment fine du territoire, capable d'éclairer la décision politique. Songeons également à la commande précise que le Président de la République a adressée au Ministre pour la mise en place d'une assurance récolte. Nous avons besoin de statistiques de qualité pour pouvoir chiffrer le coût et les mécanismes de cette assurance.

Soyez convaincus de l'importance de l'interaction forte entre les utilisateurs de la statistique, au premier rang desquels le Ministre et son Cabinet ont besoin d'éclairer leurs choix par des informations précises susceptibles de leur fournir une vision à moyen et long terme.

En dernier lieu, je remercie, au nom du Ministre, les agents qui participent au recueil de ces informations, et qui se sont largement impliqués dans les différentes réformes du ministère. Un grand chantier de révision des politiques publiques a été lancé, qui nécessite de remettre en cause tant l'organisation de nos services que nos modalités d'intervention. A cet égard, le repositionnement au niveau régional des services déconcentrés de la statistique, ainsi que le déménagement récent du SCEES à Montreuil, illustrent la capacité de ces services à s'adapter et à s'insérer dans les différentes politiques menées.

Erik MASSIN

Merci. J'invite les participants de la seconde table ronde à me rejoindre, afin de poursuivre les débats.

Hommes et femmes du monde agricole

Jacques REMY, sociologue à l'INRA – unité SAE2 MONA, président de la Société française d'économie rurale

Joseph PENNORS, président du groupe des élus salariés de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

Gilbert PESCATORI, sous-directeur de la stratégie en formation, recherche et développement à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Erik MASSIN

La concentration des exploitations, l'attractivité du métier, le non remplacement d'un agriculteur sur deux partant à la retraite, font apparaître le nombre des agriculteurs comme une question récurrente à ce stade du débat.

Par ailleurs, le métier même d'agriculteur, ainsi que les origines sociales des agriculteurs, ont considérablement évolué. Contrairement aux propos tenus autour de la première table ronde, de plus en plus d'agriculteurs ne proviennent pas d'une famille agricole.

Enfin, les agriculteurs apparaissent certes comme des entrepreneurs, mais pas tout à fait « comme les autres », puisqu'une partie de leurs revenus est constituée d'aides publiques. Comment peuvent-ils donc assurer leur métier et en vivre, et quel profil les agriculteurs « de demain » devront-ils avoir ? Ces questions, qui nous occuperont, sont pour le moins ambitieuses, car ces profils sont multiples.

Je me tourne donc d'abord au sociologue Jacques Rémy, afin qu'il nous éclaire sur la manière dont ces profils varient et s'inscrivent dans le nouvel environnement libéralisé de la PAC.

Jacques REMY

J'ignore si j'ai été convié à ce séminaire en qualité de sociologue de l'agriculture et des agriculteurs à l'INRA, ou de président de la SFER (Société Française d'économie rurale), mais je sais que ce n'est pas au titre de mes compétences de statisticien. Je suis donc d'autant plus reconnaissant envers le SCEES pour son invitation.

Je voudrais rendre hommage à Gérard Théodore, que l'on oublie souvent et qui a fondé cette institution, créée par l'arrêté du 31 mars 1961, reprenant une tradition vieille de trois mille ans. Cette institution mériterait de faire l'objet d'une étude approfondie. Monsieur Alfroy avait mené une longue enquête, en neuf volumes, sur la statistique agricole. Au-delà de ces passionnants travaux, il serait bon que quelqu'un s'empare de cette institution, pour en faire un objet de recherche.

J'en viens aux profils des agriculteurs, qui se conjuguent effectivement au pluriel. Contrairement à ce qui avait été annoncé dans les années 60 dans le cadre des lois d'orientation (1961-62), la diversité des métiers agricoles ne tend pas à s'effacer au profit d'un modèle unique. D'après moi, les agriculteurs doivent combiner plusieurs types d'activités pour pouvoir vivre de leurs revenus. Ces métiers peuvent s'inscrire dans le prolongement d'une activité agricole diversifiée et élargie, notamment par la vente directe, les services touristiques (accueil à la ferme, gîtes, sentiers de

découverte...), ou environnementaux (entretien du paysage et diverses activités au service des collectivités territoriales, de plus en plus employeurs des agriculteurs). Cette extension implique, pour un nombre croissant de familles dites agricoles, d'exercer des professions diverses, que l'on considère la pluriactivité des ménages ou celle des individus.

A cet égard, nous ne disposons pas d'éléments suffisants quant au travail consacré à des activités non agricoles par les exploitants ou leurs conjoints. Le modèle idéal du couple d'exploitants, revendiqué à l'aube des années 60, n'a donc jamais totalement prévalu, et ne prévaudra probablement jamais. Il ne s'agit donc pas de considérer l'individu abstrait de la science économique, entrepreneur individuel rationnel. Même si la statistique nous montre que de plus en plus d'exploitations sont gérées par des indépendants, et que la notion d'entrepreneur a supplanté celle d'exploitation familiale, ces entrepreneurs n'ont pas pour autant rompu leurs liens familiaux. Toute la question, pour le chercheur, est de disposer des moyens, notamment statistiques, de prendre en compte le comportement, non pas de l'individu isolé, mais des ménages, des couples, des maisonnées et des familles. Les exploitations sont certes moins familiales qu'auparavant, mais les raisonnements et les comportements de ces entrepreneurs « pas comme les autres » - ce point mérite discussion - demeurent indissociables de leur situation familiale et matrimoniale.

Erik MASSIN

Les agriculteurs diffèrent tout de même des autres entrepreneurs en ce qu'ils bénéficient d'une aide publique.

Jacques REMY

Je ne nie pas ces particularités, mais je ne crois pas qu'il faille enfermer l'agriculture dans ses spécificités. Elle en a déjà beaucoup souffert. Il faut également savoir déceler ses traits communs avec d'autres activités. En toute modestie, je rejoins la position de Lévi Strauss, qui considérait que le travail de l'anthropologue consiste davantage à examiner les points communs que les différences pouvant exister entre les individus ou les populations. Je suis convaincu qu'il faut prendre en compte les situations patrimoniales et familiales que les agriculteurs intègrent eux-mêmes dans la conduite de leurs stratégies.

Du reste, le rôle croissant des femmes au sein de la sphère publique et professionnelle modifie considérablement la vie des ménages et la place prise par l'exploitation au sein de ces familles.

Erik MASSIN

Je m'apprête maintenant à donner la parole à Joseph Pennors, pour quelques éléments de réponse sur cette question des profils des agriculteurs. Par ailleurs, si l'on se réfère aux propos tenus par le chef de l'Etat mardi dernier à Rennes, les agriculteurs devront non seulement procéder à des arbitrages sur le marché beaucoup plus nombreux qu'auparavant, mais se montrer plus réactifs. Les matières premières sont effectivement devenues des objets de spéculation internationale. Du fait de ces spécificités, et des aides publiques dont ils bénéficient, les agriculteurs apparaissent comme des entrepreneurs différents. Cependant, Jacques Rémy nous incite à ne pas nous focaliser outre mesure sur ces différences. Pouvez-vous nous dire, Joseph Pennors, comment vous percevez ces

évolutions : les agriculteurs vont-ils se fondre dans les autres catégories sociales, ou seront-ils amenés, dans ce nouveau contexte, à modifier leurs pratiques tout en préservant leurs spécificités ?

Joseph PENNORS

Etant issu du monde salarié, et présidant par ailleurs le groupe des élus salariés de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, j'ai réfléchi aux différentes questions posées dans le cadre de cette table ronde.

Les agriculteurs, dit-on, ne seraient pas des entrepreneurs « comme les autres ». A mon sens, être un entrepreneur nécessite d'avoir à la fois un projet économique et un projet de vie. Cela exige des compétences multiples, relevant tant du manager (savoir s'entourer d'une bonne équipe), que du gestionnaire et du visionnaire, et qui, me semble-t-il, sont celles de tout autre entrepreneur. Je ne partage donc pas l'idée selon laquelle les agriculteurs seraient des entrepreneurs différents. Quant aux aides publiques qu'ils touchent, elles mériteraient d'être relativisées et comparées avec les autres types de soutiens accordés à d'autres catégories d'entreprises sur le territoire français. Ces aides ne doivent donc pas marginaliser le monde agricole, mais l'inscrire dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la quantité d'argent injectée dans le monde de l'entreprise de manière générale.

Quel(s) profil(s) requiert aujourd'hui le métier d'agriculteur ? Tout d'abord, il ne peut s'exercer sans passion, dans un but uniquement lucratif. Par ailleurs, il nécessite un projet économiquement viable. Je ne suis pas ici pour défendre un type de structure plutôt qu'un autre. J'affirme seulement que le monde agricole doit pouvoir vivre comme les autres, c'est-à-dire accéder aux loisirs, à la formation, mais également au droit d'exercer des responsabilités dans la vie municipale et associative. C'est pourquoi l'agriculture doit recouvrir une dimension économique suffisante. La vente directe ne constitue qu'une opportunité parmi d'autres. Je rappelle que 80 % des consommateurs se situent dans les grandes villes. Autrement dit, lorsque trois agriculteurs se lancent dans la vente directe dans ma commune, la concurrence s'exerce par le biais du prix et conduit inévitablement à la mort de deux d'entre eux. Méfions-nous donc de l'image quelque peu idéaliste que véhicule la vente directe.

En outre, je pense que le métier d'agriculteur nécessite à la fois une formation technique de qualité, permettant d'anticiper en permanence les évolutions à venir, mais également une bonne formation générale, afin de pouvoir dialoguer avec son environnement (banquiers) et se tenir informé des négociations internationales.

Enfin, dès lors qu'à l'avenir ils emploieront tous de la main d'œuvre, ils devront être capable de travailler en équipe et de se remettre en question pour s'adapter et innover.

En conclusion, je ne vois pas de différence entre les entrepreneurs agricoles et les autres.

Jacques REMY

Tout dépend des termes que nous employons et de ce que nous entendons par agriculteur.

Il va de soi que la vente directe, que je ne citais qu'à titre d'exemple, n'est pas la solution pour tous.

L'une de nos collègues, Catherine Laurent, a mis en évidence, à partir de 3 recensements de la population (1979, 1988 et 2000), la diminution constante de la proportion d'exploitants correspondant au modèle des années 60 (exploitation à 2 UTH sans activité extérieure), au profit d'autres modèles (exploitants tirant leur revenu d'une activité extérieure en sus de leur activité agricole).

Je serai donc moins provocateur que mon collègue historien Jean-Luc Maillot, qui considère que le modèle de l'exploitant vivant uniquement de son activité agricole, et qui a perduré durant 40 ans, ne se fixera pas et laissera place à d'autres modèles idéologiques ou d'autres cycles. Je pense pour ma part qu'il faut reconnaître la coexistence et la légitimité de plusieurs modèles. A cet égard, la statistique met trop l'accent sur le modèle de l'agriculture professionnelle, qui du reste n'est que le produit de diverses abstractions, plus ou moins arbitraires (notamment en termes de découpage du temps de travail global sur l'exploitation, et de seuils de rentabilité de celle-ci). Je ne m'attarde pas davantage sur ce point de méthodologie ; j'aimerais que la salle puisse intervenir ultérieurement dans ce débat.

Une étude relativement récente du Ministère de l'Agriculture et du SCEES, basée sur le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA), a montré l'existence et l'intérêt de nombreuses petites exploitations, y compris au sein des exploitations professionnelles.

Il existe donc une continuité, qu'on ne peut pas rompre aussi facilement, entre les différentes activités des agriculteurs à temps plein et à temps partiel. Il faut du reste distinguer le travail effectué par la statistique, qui consiste à recueillir des informations relatives à l'ensemble des actifs agricoles, à partir d'un maillage très serré. A ce titre, le maintien d'un instrument comme le seuil d'un hectare n'est ni coûteux ni archaïque, mais au contraire particulièrement utile pour connaître l'insertion des actifs agricoles dans le monde rural. Nous nous réjouissons probablement, à terme, d'avoir conservé ce seuil, et de disposer de séries continues, pour pouvoir mesurer l'insertion de l'agriculture dans le cadre du territoire et de l'espace rural.

Erik MASSIN

Peut-être, Joseph Pennors, pouvez-vous ajouter quelques mots sur la pluriactivité, qui n'était pas pratiquée en France, contrairement à des pays voisins, mais qui semble devenir la règle pour les agriculteurs de demain ?

Joseph PENNORS

Sans tomber dans la provocation, je resterai prudent face à ce phénomène. La pluriactivité est certes devenue une des composantes du monde agricole, et offre certaines possibilités, mais elle ne doit pas être source d'éparpillement. Je crois davantage à une professionnalisation des métiers qu'à leur multiplication. Il me semble qu'il sera d'autant plus difficile, demain, d'exercer simultanément trois métiers, qu'il faudra s'organiser pour affronter le marché. La majorité des agriculteurs doivent être des chefs d'entreprise, spécialisés, à la pointe de leur domaine.

A mon sens, la pluriactivité ne sera qu'un élément parmi d'autres. De la même manière, méfions-nous de l'idée, véhiculée par les médias, selon laquelle la France entière consomme des produits issus de l'agriculture biologique. Cette consommation ne représente en réalité que 2 % des parts de marché.

En tant que représentant du monde salarié, je crois davantage aux attentes des salariés, en termes de perspective de carrière et de possibilité de formation. L'avenir, me semble-t-il, réside davantage dans la professionnalisation que dans la superposition de petites activités, qui s'avérerait finalement improductive. Peut-être suis-je en décalage avec cette assemblée. Je ne fais que relayer les demandes des salariés que je représente. Pour pouvoir y répondre, l'entrepreneur doit avoir les moyens de s'investir dans sa coopérative. Autrement dit, à l'intérieur du triptyque « hommes, produits et territoires » qu'une telle entité économique est censée décliner, le premier élément doit faire l'objet d'une attention toute particulière. Vouloir conjuguer les deux autres sans tenir compte des aspirations des hommes et des femmes ne mènerait à rien, et nous vaudrait probablement quelques déboires.

Erik MASSIN

Jacques Rémy, ces aspirations des hommes et des femmes du monde agricole nous amènent à évoquer le nouveau profil sociologique des agriculteurs qui s'installent désormais. Un nombre croissant d'entre eux ne viennent pas du monde agricole, et aspirent à des conditions de vie et de travail différentes. Parallèlement, les femmes d'agriculteurs exercent d'autres professions. Comment ces éléments se conjuguent-ils et comment ces nouveaux agriculteurs, issus d'un moule différent de celui de leurs prédécesseurs, vont-ils pratiquer leur métier ?

Jacques REMY

Je souhaiterais d'abord apporter une précision sur ce point, qui a déjà suscité un désaccord lors de la table ronde précédente. La profession agricole demeure la catégorie où l'hérédité sociale est la plus forte, mais également la mobilité sociale des enfants. Autrement dit, si 80 % des agriculteurs le sont encore à titre héréditaire, 80 % des fils de ces agriculteurs ne le sont plus.

Il est vrai que les installations récentes comptent de plus en plus de personnes extérieures au monde agricole. Ces installations sont du reste souvent désignées comme étant « hors cadre familial », mais je reste prudent par rapport à ces catégories.

Erik MASSIN

Certains agriculteurs n'ont pas recours aux procédures d'aides traditionnelles, telles que la DJA (Dotation aux Jeunes Agriculteurs).

Jacques REMY

Des travaux ont effectivement montré que les statistiques avaient tendance à se focaliser sur les installations aidées, en omettant les installations non aidées, dont la proportion peut varier de 25 à 40 % selon les départements.

Leur prise en compte risque de demeurer un problème, dès lors que ces exploitants n'entrent pas dans le modèle qui a été précédemment décrit.

Erik MASSIN

Connaît-on cependant leurs pratiques ?

Jacques REMY

Certains n'atteignent pas le niveau de diplôme requis par la profession agricole. D'autres, pour des raisons de capacité intellectuelle, ne souhaitent pas se lancer d'emblée dans un investissement trop important et préfèrent emprunter la voie traditionnelle d'un développement plus long. D'autres enfin, de manière raisonnée, cherchent uniquement à se maintenir sur un créneau.

J'en reviens à la question du profil des agriculteurs nouvellement installés. Le phénomène le plus marquant ne réside pas tant dans l'origine nouvelle de ces agriculteurs, que dans celle de leurs conjoints, qui, de plus en plus, ne sont pas issus du monde agricole. Je songe ici aux remarquables travaux de Solange RATTIN, qui montrent que ces conjoints proviennent de moins en moins du monde agricole et exercent de plus en plus souvent des professions hors de l'exploitation et de l'activité agricole. Je pense également à Edgar Morin, qui décrivait la femme comme « *l'agent secret de la modernité* », faisant alors référence aux femmes qui s'étaient lancées dans les mouvements de vulgarisation et de développement agricole (Groupement de Développement Agricole Féminin), et qui avaient modernisé la vie à la ferme et sur les exploitations.

Aujourd'hui, la nouveauté proviendrait davantage des épouses d'origine non agricole, travaillant à l'extérieur des exploitations, et dont les aspirations différentes impliquent que les conditions de travail de leurs compagnons évoluent également. A cet égard, le passage aux « 35 heures » a introduit des aménagements dans les collectifs de travail et les exploitations familiales. De plus en plus, les employeurs se regroupent dans des associations, sur le modèle des anciens GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun), et embauchent des salariés qu'ils se partagent.

L'arrivée de ces femmes d'origine sociale différente, ne travaillant pas systématiquement sur l'exploitation agricole, et porteuses d'autres aspirations, induit de multiples évolutions.

Les lycées agricoles comptent une population non agricole de plus en plus importante, et privilégient les formations liées à la proximité et l'encadrement, fortement appréciées. Le mélange qui s'opère entre différentes couches sociales et différentes cultures est essentiel pour les futurs agriculteurs eux-mêmes. Si encore trop de jeunes ont une vision réductrice de leur activité (obsession des 35 heures), d'autres raisonnent différemment. Ils désirent s'installer en couple, selon un mode de vie se rapprochant des modes de vie urbains.

Erik MASSIN

Gilbert Pescatori, vous êtes en charge de la stratégie en formation, recherche et développement à la DGER. Jacques Rémy vient d'évoquer les lycées agricoles. Comment l'enseignement prend-il en compte la nouvelle donne de l'agriculture et les nouvelles tendances qu'elle introduit chez les agriculteurs ?

Gilbert PESCATORI

Les interventions précédentes ont permis d'égrener un certain nombre de caractéristiques des futurs agriculteurs. Or, la DGER vient de rénover ses diplômes (brevet et baccalauréat professionnels) qui donnent droit à l'installation ainsi qu'aux aides à l'installation. Un diplôme étant un compromis social, il est toujours difficile de savoir s'il est suffisamment adapté aux évolutions à venir. Néanmoins, il doit y préparer les jeunes agriculteurs de demain, et dans cette perspective je vais tenter de mettre en avant les modifications que nous avons apportées à nos formations.

L'enseignement agricole comptait 45 % de fils d'agriculteurs il y a une vingtaine d'années, contre 15 % aujourd'hui. De plus en plus de jeunes issus de milieux non agricoles aspirent à s'installer à la campagne, à court ou moyen terme.

Les diplômes sont élaborés en concertation avec plusieurs équipes de formateurs. Un référentiel professionnel du diplôme (texte décrivant le métier et sa possible évolution dans les années à venir) est établi avec l'ensemble des partenaires professionnels. Il fait l'objet de discussions et d'un compromis, avant d'être validé par une commission professionnelle consultative.

Par rapport à la dernière rénovation de nos diplômes, qui date de 1997, le cœur de métier n'a pas changé : il demeure la maîtrise des productions animales et végétales. En revanche, les formations devront prendre en compte un certain nombre d'éléments nouveaux :

- la demande sociale, tant en termes d'environnement et d'amélioration du cadre de vie, que de qualité et de traçabilité des produits ; en tant qu'acteurs du territoire, nous devons être à l'écoute de ces préoccupations et les mettre en avant ;
- le développement du salariat, qui nécessite des compétences en termes de GRH et de sécurité au travail ;
- la diversité des modèles et des statuts juridiques, donc des moyens de distribution du produit brut au produit fini ;
- la réglementation et la capacité à s'équiper pour répondre à des normes de plus en plus rigoureuses ;
- l'ensemble des relations que l'agriculteur noue avec la communauté et le territoire auxquels il appartient, impliquant notamment un effort de communication sur son métier, ses pratiques et ses produits ;
- la durabilité.

Les futurs baccalauréats professionnels, qui doivent intégrer, pour les dix prochaines années, l'ensemble de ces préoccupations nouvelles, apparaissent donc en phase avec l'évolution du métier d'agriculteur que vous avez évoquée.

Erik MASSIN

Joseph Pennors, ce métier de plus en plus complexe et exigeant, aux pratiques spécifiques, a-t-il une chance de demeurer attractif dans le contexte actuel ?

Joseph PENNORS

Vous me donnez l'occasion de m'exprimer sur des questions qui sont au cœur de mes préoccupations.

Le métier de salarié a été décrit comme une étape conduisant au statut d'exploitant. Or je suis convaincu qu'il est possible de s'épanouir et d'élever sa famille en tant que salarié. Encore faut-il savoir ce que l'on entend par « salarié ». Je m'adresse ici à des spécialistes de la statistique, et en tant qu'acteur local, je me place dans le cadre de la demande. Lorsque la Chambre d'Agriculture attend de ses représentants qu'ils s'investissent dans les maisons de l'emploi et les missions locales, les chiffres sont d'emblée source de désaccord et de batailles politiques. Les uns parlant en termes d'UTA, d'autres en ETP, nous ne pouvons pas nous comprendre.

En France, nous sommes performants sur des indicateurs tels que les UGB, la quantité de porc consommée par an et par habitant, ou le nombre d'animaux par région. Mais qui peut dire combien de salariés travaillent dans la production porcine, dans quels métiers et avec quelles compétences ? L'agriculture compte 88 métiers différents. Il serait donc utile de s'interroger sur la manière de valoriser la définition des métiers, et de fournir des données qui soient exploitables par les acteurs locaux.

J'ai été interpellé à plusieurs reprises par le Préfet de ma région sur les différences importantes que présentaient la MSA et le SCEES. Je ne suis pas là pour porter un jugement de valeur sur l'utilité des uns et des autres, mais pour souligner la difficulté des acteurs locaux à disposer de sources fiables et récentes. La FNSEA a publié en 2006 un recueil de données agricoles, qui, en réalité, s'appuie sur des chiffres datant de 2002.

Non seulement nous avons besoin de données concrètes et actualisées, mais qui reflètent avant tout la situation des hommes et ne négligent pas cette composante humaine. Les salariés sont généralement classés au titre des petits élevages, or nombre d'entre eux travaillent aujourd'hui dans la vente directe, ou opèrent des transformations sur la ferme. Des métiers nouveaux apparaissent. Certains produisent des yaourts sans être au contact des vaches, mais sont tout de même classés dans la catégorie des « gros bovins ». Des indicateurs tels que « les salariés en porc » ne veulent rien dire. Certains travaillent dans des ateliers importants, sont chefs d'élevage, d'autres sont spécialistes de la maternité. Nous avons besoin de connaître ces différents métiers et de pouvoir en anticiper les besoins. A mon échelon local, j'ai besoin de connaître le statut des salariés de plus de 200 truies (sont-ils plutôt des chefs d'élevage ?), et leur moyenne d'âge (plutôt 35 ou 50 ans ?). Les réponses apportées à l'évolution des besoins et des attentes de la société en dépendent étroitement. Il faut pouvoir identifier les métiers créés localement chaque année (250 emplois nouveaux en production agricole dans les Côtes d'Armor).

C'est pourquoi je lance un véritable appel à l'ensemble des statisticiens présents aujourd'hui. Donnez-nous des outils qui puissent faire l'objet d'un consensus au sein de nos bassins d'emploi, en dépit des origines politiques et des opinions divergentes des individus qui les composent. Donnez-nous les moyens d'éviter les conflits. Nous avons besoin d'un lexique simple et lisible (nombre de salariés, types de contrats), qui nous permette d'anticiper un certain nombre d'évolutions. Telles sont les demandes que m'adressent les agriculteurs dans le cadre du centre de gestion où je travaille. Nous avons sollicité, auprès de la PCA, un document sur la connaissance des statistiques. Or, ce document a révélé les décalages qui pouvaient exister entre les catégories établies, et la réalité des métiers (cf salariés du Crédit Agricole classés dans l'élevage de porc). Nous devons être plus efficaces et davantage en phase avec les besoins du terrain et des

agriculteurs. Pardonnez-moi si je vous semble un peu virulent, mais je suis venu à Paris précisément pour vous lancer ce cri du cœur.

Erik MASSIN

Votre demande sera probablement entendue. Je me retourne vers Jacques Rémy. Etes-vous confronté aux mêmes difficultés dans vos travaux de recherche ?

Jacques REMY

Je rencontre effectivement les mêmes difficultés. En dépit des efforts réels de certains organismes, le manque et la complexité de l'information sur les salariés agricoles sont criants. Nous avons beaucoup de mal à obtenir des statistiques exactes et précises sur les métiers véritablement exercés. J'adhère complètement aux propos de Joseph Pennors, et j'y suis d'autant plus sensible que mon père s'est longtemps battu, dans une ferme du Vexin, à propos de son statut. Il se voulait chef de culture là où son patron le considérait comme un contremaître. Ces questions de statut et de métier sont effectivement très importantes, et avaient fait l'objet d'une demande insistante de la part de mon institution.

Parmi les autres demandes qu'elle avait formulées, je ne retiendrai que les besoins les plus criants.

Le SCEES a le mérite d'être passé d'une statistique de la production agricole à une statistique des systèmes de production, prenant davantage en compte les métiers, pour aboutir finalement à une statistique des actifs et des familles où s'exercent une activité agricole. Dans ce cadre, je ne suis pas certain que la disparition de l'échelon départemental constitue un progrès. Je doute même fortement que cela nous permette de porter un regard plus fin et plus juste sur la diversité. Les résultats obtenus à l'échelle d'une région sont difficilement applicables à l'ensemble des départements qui la composent. Je regrette du reste que mes recherches n'aient parfois été comprises que tardivement par les statisticiens départementaux qui m'ont reçu.

Comme je l'ai dit par ailleurs, le maintien du seuil d'un hectare pour le recensement agricole de 2010 me paraît essentiel. Les exploitations ainsi recensées, qui ne sont pas toutes des exploitations d'agriculteurs, jouent cependant un rôle déterminant dans la sauvegarde des territoires, du lien social et d'un niveau de vie suffisant des familles modestes.

Il importe du reste que le recensement conduit par la puissance publique ne soit pas uniquement agricole, au sens quasi corporatif du terme, c'est-à-dire au sens où l'entend le noyau dominant de la profession agricole. A cet égard, le titre d'agriculteur et le modèle d'agriculture devant être poursuivi relèvent moins de la statistique que de la bataille politique.

Les catégories construites par la statistique agricole ne correspondent pas nécessairement aux besoins des sociologues. Aussi serait-il plus judicieux d'associer davantage les chercheurs des différentes disciplines, non seulement à la valorisation des résultats obtenus par les statisticiens, mais encore à la construction, en amont, des catégories statistiques et des questionnaires. Je pense que cette collaboration profiterait aux deux parties. Les sociologues souhaiteraient notamment disposer de davantage d'informations relatives à la composition des ménages agricoles, et, idéalement, pouvoir apparier les données des deux recensements, de la population et de l'agriculture. D'autres rapprochements, sans doute moins complexes, semblent possibles, avec la

MSA, ou le CNASEA (Centre National pour l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles). Une plus grande coopération, sur les questions territoriales notamment (contrats territoriaux d'exploitation) aurait permis de recueillir des informations plus complètes.

Les données sur l'origine géographique et sociale des conjoints des agriculteurs présentent plus particulièrement des lacunes. Il serait bon de pouvoir mieux les connaître à partir des données du recensement agricole, et non des enquêtes emploi. La protection sociale dont bénéficient les conjoints à l'extérieur des exploitations constituerait par ailleurs une source d'information intéressante pour observer les différentes stratégies menées dans les exploitations agricoles. L'attitude des conjoints risque effectivement de peser grandement sur ces stratégies.

Il faudrait également disposer d'éléments plus précis sur le statut des actifs présents sur les exploitations. Compte tenu de la multiplication des regroupements plus ou moins obscurs, parfois motivés par des raisons purement fiscales, ces éléments permettraient de distinguer les vrais coassociés et d'avoir une approche plus fine des relations entre métier agricole et non agricole, ainsi qu'entre statut et culture professionnelle.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, je pense que le SCEES, en tant qu'instrument de la politique agricole, peut contribuer à désenclaver l'agriculture, trop souvent prisonnière d'un statut spécifique, et assurer une meilleure compréhension entre les usagers de l'espace rural et les groupes socio professionnels. Le SCEES inscrit ainsi sa démarche dans le sens des politiques publiques territorialisées, prenant en compte aussi bien la décentralisation, que la multifonctionnalité, le développement durable, et les espaces ruraux.

Erik MASSIN

Gilbert Pescatori, quels éléments ajouteriez-vous à votre demande ?

Gilbert PESCATORI

L'information existe, et les listes de diplômes sont actualisées, mais nous manquons d'un traitement régulier et régionalisé de ces données (niveau de formation, taille des exploitations, pratiques culturelles). Ces synthèses régulières nous permettraient de mesurer l'efficacité de nos formations, et de mieux anticiper la modification des référentiels professionnels.

Joseph PENNORS

Je souhaitais également faire part d'une proposition. La réglementation relative à l'informatique et aux libertés permettrait-elle, lors des embauches, de compléter le numéro du salarié par des codes permettant d'identifier son statut et son type d'activité ? Notre principale difficulté est de pouvoir proposer des formations adaptées à des groupes de personnes ayant des besoins identiques et des problématiques communes (chefs d'élevage par exemple). Autrement, ces personnes s'ennuient et abandonnent la formation continue.

J'ignore si ce recueil d'information supplémentaire serait compatible avec les dispositions de la CNIL. Quoi qu'il en soit, il ne représenterait aucune charge supplémentaire au moment de la déclaration, et permettrait aux acteurs et partenaires sociaux de mieux répondre aux attentes des

salariés. Ceux-ci exercent parfois des métiers très différents et il n'est pas facile de les réunir. Ainsi, je ne sais pas comment organiser une formation autour des transformations à la ferme, alors que les besoins exprimés sont nombreux.

Ma proposition est peut-être irréaliste et difficilement expertisable. Ce complément d'information n'est peut-être même pas autorisé, mais permettrait d'adapter le contenu des formations à la diversité des métiers (plus de 90 métiers de salariés dans l'agriculture) et des productions. Sans cela, certaines risquent d'être abandonnées, faute de salariés suffisants. Il faut naturellement respecter les libertés de chacun, mais également pouvoir anticiper les besoins.

Erik MASSIN

Les statisticiens de cette salle ont été interpellés à plusieurs reprises par les participants de cette table ronde. Peut-être souhaitent-ils réagir.

Questions

Catherine LAURENCE

Je travaille à l'INRA. Je souhaiterais revenir sur deux points.

Le premier porte sur la nécessité de rendre compte de la diversité des exploitations. Il est fondamental en effet que la statistique demeure source d'observations surprenantes. Cela implique par exemple de ne pas tomber dans une vision par trop idéaliste de la pluriactivité, qui correspond parfois plus à une situation subie qu'à un choix des exploitants. Par ailleurs, la mise en place de nouvelles stratégies économiques a pu être observée, notamment dans des régions telles que celle de Rhône-Alpes. Elles méritent d'être observées pour les nouvelles dynamiques sociales qu'elles peuvent susciter. Il faut donc éviter d'enfermer les exploitations dans des catégories ou des modèles préétablis.

Je souhaite insister sur un second point, qui a été peu abordé dans les débats jusqu'alors. Il s'agit du géoréférencement des données, qui a été brièvement évoqué dans le cadre des difficultés liées au secret statistique. Nous avons besoin de plus en plus d'outils pour relier les processus sociaux, biotechniques et écologiques, mais nous ne disposons pas de données à un niveau géographique suffisamment fin. La plupart du temps, la solution retenue consiste à lever le secret statistique pour une partie des chercheurs. Cela ne rend pas pour autant les données plus lisibles et plus fiables ensuite pour les utilisateurs. Compte tenu des mutations actuelles, ne faudrait-il pas réfléchir à la production de nouvelles « méta données », c'est-à-dire de données sur les données, portant notamment sur les caractéristiques géographiques des informations jusqu'alors non géoréférencées ? Ce champ mériterait d'être davantage exploré dans la suite de nos réflexions communes.

Bernard DELORS

Je viens également de l'INRA. J'approuve les interrogations qui ont été soulevées, concernant notamment l'emploi. Si ce séminaire s'était tenu 40 ans plus tôt, la problématique liée à l'emploi aurait porté sur l'augmentation de la productivité du travail et la capacité de l'agriculture à fournir

de la main d'œuvre aux autres secteurs économiques. Sans s'être totalement inversée, la question aujourd'hui est plutôt de savoir comment modifier les processus de production pour que l'agriculture retienne davantage sa main-d'œuvre, voire en attire.

La connaissance de l'emploi agricole et de ses diverses composantes (volume, formation, accès aux métiers et au foncier) peut être traité de différentes manières. D'une part, le SCEES pourrait envisager de compléter ou de modifier les enquêtes actuelles par des questions spécifiques. D'autre part, de nouvelles enquêtes ciblées sur des points particuliers pourraient être fabriquées. Enfin, il pourrait être utile de s'intéresser aux questions de pure technique et de méthodologie statistique. En effet, la stratification des sondages étant essentiellement axée sur la représentation des volumes de production, elle ne permet peut-être pas une observation optimale de l'emploi, l'environnement, des territoires ou encore de la différenciation des produits.

Patrice DURAND

Je suis membre de l'association « Entrepreneurs des territoires », regroupant des entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux.

Beaucoup d'entreprises réalisent des travaux pour le compte du monde agricole. Serait-il possible de progresser dans la mesure du recours à ces services et de l'emploi créé autour des exploitations, non seulement en dedans ?

J'ajoute que ces entrepreneurs paient avant tout une taxe professionnelle et édite des factures. Pour le reste, ils se sentent profondément attachés au monde rural et forestier.

Erik MASSIN

Virginie Madelin souhaite intervenir.

Virginie MADELIN

Je voulais seulement indiquer à Monsieur Pennors que sa demande d'information nominative à propos des salariés nouvellement embauchés ne ressort pas de la statistique agricole. Compte tenu des règles relatives au secret statistique, il est inenvisageable de vous transmettre ce type de données. Néanmoins, la MSA dispose d'un certain nombre d'informations. Elle sait notamment de quel régime d'accidents du travail les salariés agricoles relèvent et peut vous fournir quelques éléments qui vous aideront à cibler vos formations.

Je n'apporterai pas d'autres éléments de réponse dans l'immédiat, sachant que nous sommes au stade de l'identification des besoins.

Agriculture et environnement

Sarah FEUILLETTE, chef du Service prévision, évaluation et prospective à la Direction des études, de la prospective et de l'évaluation environnementales, Agence de l'Eau Seine Normandie

Pierre AUROUSSEAU, ingénieur agronome, président du Conseil scientifique pour l'environnement de Bretagne

Jean SALMON, agriculteur, ancien président de la Chambre d'Agriculture de Bretagne

Gérard BONNOIS, Direction de l'environnement, Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

Erik MASSIN

Consacrer une table ronde d'une heure à un chantier aussi vaste relève probablement de la gageure. Nous allons donc tenter, en plein « Grenelle de l'environnement », de survoler cette question complexe, loin de susciter le consensus. La trilogie pour ainsi dire infernale que constituent les OGM, les pesticides et les biocarburants occupe le devant de la scène, et soulève pour le moment davantage d'interrogations que de réponse.

J'introduirai cette table ronde en me rapportant de nouveau aux propos tenus la semaine dernière à Rennes par le chef de l'Etat. Celui-ci a invité les agriculteurs à « produire plus, mais avec moins d'intrants ». Cette affirmation n'est pas nouvelle et reprend l'idée déjà exprimée d'une « agriculture écologiquement intensive ».

Je me tourne vers Jean Salmon, afin de savoir si cette voie désormais tracée par les politiques et la Commission européenne lui semble une voie réaliste et propice à l'agriculture.

Jean SALMON

J'estime pour ma part qu'elle constitue la seule voie possible.

Agriculteur proche de la retraite, je me suis installé à une époque où les jeunes agriculteurs étaient incités à une production massive, visant à assurer la subsistance des 250 millions de consommateurs. Jusqu'au milieu des années 1985, les agriculteurs ont été encouragés dans cette logique expansionniste, consistant à sécuriser les rendements, sans se préoccuper de l'environnement. Ce système a fonctionné jusqu'au moment où l'apparition de quelques effets néfastes sur l'environnement a fait basculer la demande des pouvoirs publics et de la société, au détriment de la production de l'agriculture. La demande environnementale et la mauvaise publicité faite aux agriculteurs ont généré un désintérêt croissant des jeunes envers l'agriculture.

Ainsi, après 20 années durant lesquelles l'économie a justifié nombre d'excès, les préoccupations environnementales ont profondément remis en cause les process économiques et la production agricole. Or, tandis que nous sommes entrés dans une nouvelle période, caractérisée par la raréfaction de la ressource agricole, il n'est pas exclu que l'on s'oriente de nouveau vers une tendance où le besoin de matières premières supplante les exigences environnementales. Tant que nous opérerons ce mouvement incessant entre logique économique et logique environnementale, aucun développement durable ne sera possible.

La clé d'une agriculture équilibrée réside dans la capacité à conduire une stratégie de réponse à la demande mondiale, sans pour autant négliger les volets environnementaux et sociaux. La réforme de la Politique Agricole Commune s'inscrit dans cette perspective. Le système actuel est transitoire, et l'ensemble des messages politiques traduit bien cette nouvelle orientation donnée à la PAC. Tandis que la quasi-totalité des dispositifs de régulation des marchés ont été supprimés, un besoin d'encadrement est de nouveau perceptible, notamment à travers la forte préférence accordée à la Communauté européenne.

Dans cette perspective, la réflexion menée sur la prochaine réforme de la PAC s'appuiera à mon sens sur deux piliers essentiels :

- l'ensemble des préoccupations liées à la directive cadre sur l'eau et au bon état écologique des eaux, sujet suscitant une demande sociétale forte ;
- la préférence communautaire comme outil de la sécurité alimentaire, non seulement en terme qualitatif, mais également quantitatif.

A cet égard, les sommes dépensées par les différents Etats membres de l'UE pour assurer leur sécurité énergétique (carburant notamment) sont telles que la PAC fonctionne désormais à flux tendus. La combinaison de quelques difficultés (climatiques par exemple) suffirait à nous plonger dans une situation de relatif déficit, qui pourrait, simultanément, prendre le pas des préoccupations environnementales.

De nombreuses discussions sont actuellement en cours (cf Grenelle de l'environnement), et il demeure difficile de prévoir les évolutions à venir. Cependant, je suis intimement convaincu que la société ne peut se permettre de faire l'impasse sur son indépendance alimentaire. Elle doit être capable d'inventer un nouveau dispositif en matière de sécurité et de stockage alimentaires, ainsi que de nouveaux mécanismes de régulation des marchés. Si j'encourage les jeunes agriculteurs aujourd'hui, c'est parce que je crois profondément à l'avenir de la profession dans le cadre de cette nouvelle donne.

Du reste, la performance des agriculteurs de demain dépendra de leur aptitude à combiner personnellement les différents facteurs de production, tant économiques qu'environnementaux. Une exploitation ne se gère pas de la même manière selon qu'elle se situe sur un plateau, en plaine à proximité d'un cours d'eau, ou en montagne. A ce titre, la principale difficulté que présente la relation entre agriculture et environnement est qu'elle relève souvent de la gestion parcellaire, là où la statistique porte davantage sur de grands volumes.

Erik MASSIN

Selon vous donc, les agriculteurs peuvent produire davantage pour subvenir aux besoins alimentaires mondiaux croissants, tout en utilisant moins d'intrants.

Jean SALMON

J'ignore s'ils doivent produire plus.

Erik MASSIN

C'est ce qui leur est demandé.

Jean SALMON

Tous n'en auront pas la possibilité. Leur capacité productive (potentiel de leur sol, organisation de leur exploitation...) ne le leur permettra pas forcément. L'augmentation de la production ne constitue pas une fin en soi. Elle doit avant tout répondre à un équilibre de l'exploitation agricole.

Du reste, et comme cela a été dit dans les tables rondes précédentes, nous assistons à la fin d'un modèle dominant, qui a laissé place à une agriculture éclatée où chacun, en fonction des possibilités de son exploitation, développera des modèles de production différents en réponse à des demandes commerciales variables en termes d'économie alimentaire, énergétique ou environnementale.

Cette adaptation de chaque exploitant s'accompagnera d'une ouverture plus grande du monde agricole à des publics de plus en plus diversifiés.

Erik MASSIN

Dans un contexte où le prix des matières premières dépend directement des grands investisseurs internationaux, et oblige les agriculteurs à être plus réactifs, voire à spéculer, quelle place peut encore être accordée aux préoccupations environnementales ?

Jacques SALMON

La non préoccupation environnementale sera, quoi qu'il en soit, un facteur excluant du marché. La performance passera à la fois par la composante environnementale et la capacité à s'adapter rapidement aux exigences du marché.

A travers le découplage des aides, la réforme de la PAC de 2003 a privé la production agricole de tout levier d'orientation. Je ne suis pas spécialement favorable à ces soutiens. Au retour d'une réunion à l'issue de laquelle j'avais obtenu une subvention, je me souviens du mécontentement de mes collègues, qui n'attendaient pas des aides à la production, mais des prix de vente décents pour leurs produits. La principale difficulté à laquelle se heurte le développement de la production agricole réside dans l'absence de systèmes de régulation. Après avoir supprimé tous ceux qui existaient, nous sommes condamnés à en trouver de nouveaux. Les agriculteurs n'attendent effectivement pas des aides, car elles tendent à surcompenser les prix. Mais ils ne peuvent parfois pas s'en passer. Il nous faut donc imaginer, avec l'appui des partenaires publics et professionnels, de nouveaux systèmes assurantiels.

Il est évident que cela ne pourra se faire au détriment de la gestion des milieux, tant la possibilité pour un agriculteur de pouvoir transmettre son exploitation est importante. Je regrette de voir certains agriculteurs déconseiller à leurs enfants d'exercer ce métier. Je reconnais que ce métier est difficile, et présente, au même titre que d'autres, des avantages et des inconvénients. Mais c'est un métier noble. La profession agricole sera bientôt l'une des seules, avec celle des médecins, à travailler sur du vivant.

Je reste persuadé qu'il est possible de construire une politique économiquement durable et écologiquement performante. Dans cette perspective, et au-delà du rôle de conseil joué par la profession agricole, la classe politique doit donner les impulsions et les grandes orientations. En fonction de ses décisions, nous devons donner aux agriculteurs, aux collaborateurs des exploitations, ainsi qu'aux entreprises agroalimentaires les moyens d'assurer durablement leur auto subsistance, sans entrer en tension ou en opposition avec leur environnement de travail. L'insertion ou la réinsertion de l'agriculture dans l'espace rural passe par cette harmonie entre toutes les personnes travaillant autour des exploitations.

Nous n'avons pas connu, depuis 30 ans, une période qui soit aussi porteuse d'avenir que la nôtre, offrant tout à la fois des perspectives alimentaires, démographiques (trois milliards supplémentaires d'habitants à l'horizon de 2050) et énergétiques. Certains choix s'imposeront aux acteurs de la profession agricole. Cependant, ceux-ci ne perçoivent pas cette demande supplémentaire négativement, dès lors que depuis 40 ans, ils ont servi d'amortisseur à l'inflation, et que la plus value du secteur agricole a davantage été récupérée par des acteurs situés en aval que par la profession elle-même. Pour autant, cette évolution doit s'effectuer dans un environnement protégé.

Erik MASSIN

Gérard Bonnis, vous appartenez à la Direction de l'environnement de l'OCDE, qui constitue un excellent observatoire des tendances à l'œuvre dans le reste du monde, aux Etats-Unis, au Japon ou encore en Australie. Certains pays parviennent-ils à conjuguer exigences productives et environnementales ?

Gérard BONNIS

Tout d'abord, je vous prie de bien vouloir excuser mon manque apparent d'enthousiasme, dû en réalité à mes piètres qualités d'orateur.

Avant de répondre à la question qui m'a été posée, je souhaiterais revenir sur les propos de Monsieur Sarkozy, selon lesquels l'agriculture doit produire plus, tout en diminuant les intrants. Je partage cette idée, mais j'en changerai quelque peu la formulation : il faut produire plus et polluer moins. Cela correspond à ce que l'OCDE appelle le découplage, qui n'a aucun rapport avec le découplage des aides de la PAC. Il consiste, selon l'objectif commun de l'OCDE et du Ministère de l'environnement, en la réduction des pressions exercées sur l'environnement. Autrement dit, nous ne nous opposons pas à une augmentation de la production agricole, pourvu qu'elle soit découplée d'effets sur l'environnement.

Erik MASSIN

Où ce découplage est-il possible ?

Gérard BONNIS

Il faut distinguer le découplage fort ou absolu (augmentation de la production et diminution des impacts sur l'environnement) du découplage faible (les effets sur l'environnement augmentent, mais moins rapidement que la production).

Des indicateurs, couvrant la période 1990-2004, et qui sont en cours de publication, montrent que des efforts ont été accomplis dans la zone des 30 pays membres de l'OCDE (Europe, Amérique du Nord, Océanie, Japon et Corée). La production agricole a augmenté de 5 % en valeur, tandis qu'un certain nombre d'impacts sur l'environnement ont été réduits. Autrement dit, nous avons assisté à un découplage fort, qui s'est traduit notamment par une diminution de l'utilisation des nutriments (azote et phosphore), des pesticides, de l'érosion des sols, des émissions de gaz à effet de serre, et de la pollution atmosphérique (ammoniac).

En revanche, des efforts restent à accomplir en matière de prélèvement d'eau, de consommation d'énergie sur les exploitations et de biodiversité (oiseaux inféodés aux espaces agricoles).

La performance de la France n'a rien à envier à celle des autres pays membres, et fait même partie des meilleures. Le découplage s'est opéré entre croissance de la production agricole (d'environ 2 % en valeur ces 15 dernières années) et une baisse simultanée de la pression sur l'environnement. Hormis les émissions d'ammoniac, qui sont restées stables, l'ensemble des autres facteurs de dégradation a diminué :

- l'azote, à hauteur de 18 % ;
- le phosphore, de 72 % ;
- les pesticides, de 10 % ;
- les prélèvements d'eau, de 5 % ;
- la consommation d'énergie, de 9 % ;
- l'émission de gaz à effet de serre de 8 %.

En tendance, le bilan de la France est donc assez remarquable.

Cependant, ces données nationales masquent des disparités régionales. Nous disposons d'un indicateur plus proche du terrain, permettant de savoir dans quelle mesure les agriculteurs ont adopté des plans de gestion environnementaux au niveau de leur exploitation. Si nous constatons, pour l'ensemble de la zone OCDE, un net progrès de l'adoption de plans de gestion des nutriments, il n'en va pas de même des bonnes pratiques agricoles en matière de gestion de l'environnement. Nous manquons du reste cruellement de données dans ce domaine. L'agriculture biologique a progressé mais reste encore très marginale, ne représentant que 2 % des terres de l'OCDE.

Je réserve la partie plus politique de mon analyse et la comparaison de la France avec d'autres pays pour la fin de mon intervention.

Erik MASSIN

Jean Salmon, êtes-vous surpris par cette performance écologique de l'agriculture française ?

Jacques SALMON

Non, pas du tout. J'ai d'ailleurs omis de répondre à une partie de votre question, qui portait sur le fait qu'on puisse produire plus avec moins d'intrants.

Un effort particulier a été accompli pour rétablir les équilibres entre production et utilisation d'intrants. Grâce aux progrès de la génétique et d'autres techniques, les rendements ont augmenté (un quintal supplémentaire de blé par an) tandis que la fertilisation des sols a diminué. Autrement dit, la productivité du kilo d'azote ou d'engrais s'est améliorée, et continue de progresser, tant en termes d'utilisation d'engrais qu'en matière phytosanitaire.

Même si de nombreux efforts restent à accomplir, nous sommes désormais engagés sur une voie où nous continuons à réduire les intrants et à améliorer les résultats techniques des productions fourragères, et qui doit, à terme, nous permettre d'atteindre nos objectifs.

Nous disposons certes de peu de données précises en matière de gestion de l'environnement. Il reste beaucoup d'efforts à faire et de nombreux acteurs à convaincre. Cependant, nous assistons à un réel retournement de tendance. Là où l'environnement était perçu, il y a 15 ans, comme la négation du développement économique, il est désormais reconnu comme l'une de ses composantes incontournables. La déclinaison de ce principe pose un certain nombre de problèmes techniques et financiers, mais son fondement n'est quasiment plus contesté. L'environnement apparaît comme un élément indispensable au développement économique et à la pérennité de l'agriculture.

Erik MASSIN

Je me tourne maintenant vers Sarah Feuillette, chef du Service Prévision, évaluation et perspectives à l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Retrouvez-vous ces bons résultats et ces bons comportements au niveau local ?

Sarah FEUILLETTE

Le bassin Seine Normandie couvre 8 régions. J'apporterai pour ma part une note plus mitigée. A entendre les bilans précédents, on se demande si l'on est vraiment en France et dans l'OCDE...

Sans doute faut-il considérer la situation de laquelle nous sommes partis. Nous assistons probablement à une augmentation de la production et une diminution conjointe des intrants. Cependant, les niveaux étaient tels dans les années 70 que la production ne baissait pas de toute façon, malgré la baisse des intrants.

Concernant le bassin Seine Normandie, les études prospectives menées quant à l'avenir du milieu aquatique et la qualité des eaux sont assez inquiétantes. La poursuite des tendances actuelles conduirait en effet à une dégradation des milieux aquatiques. Hormis une diminution de la présence de phosphates (taxe sur les phosphates et lessives, donc effluents urbains moins riches en phosphates), nous ne constatons pas de baisse significative des nitrates et des pesticides.

Les efforts de la profession agricole sont certes réels et parfaitement visibles. L'environnement est effectivement devenu une composante incontournable du système de production. Pour autant, ces

éléments ne laissent pas penser que l'on s'oriente vers une rupture de tendance concernant la dégradation de la qualité des eaux.

Erik MASSIN

Cela signifie-t-il que les efforts de la profession agricole sont insuffisants ? Comment les pratiques agricoles s'articulent-elles avec l'Agence de l'eau ?

Sarah FEUILLETTE

Les leviers d'action de l'Agence de l'eau par rapport aux pratiques agricoles sont insignifiants. En dépit du PDRH (Plan de Développement Rural Hexagonal), les soutiens accordés, qui se limitent à quelques dizaines de millions d'euros par an (30 à 50 millions d'euros) sont sans commune mesure avec de réels leviers qui peuvent influencer les pratiques des agriculteurs, tels que le premier pilier de la PAC (2,5 milliards d'euros).

La France fait partie des pays exportateurs qui ont interprété la réforme de la PAC de 2003 et le découplage des aides de manière très conservatrice, si bien que la répartition des aides n'a pas vraiment évolué. L'action politique visant à orienter les pratiques agricoles vers une meilleure gestion des eaux et de l'environnement est donc finalement minuscule.

Prenant conscience de ses moyens d'action limités, l'Agence de Seine-Normandie a tenté, dans son neuvième programme, de cibler ces aides sur des territoires prioritaires, en s'appuyant sur des actions plus efficaces. Ces territoires concernent notamment les bassins d'alimentation de captage, ainsi que les zones humides et fongicoles, l'article 7 de la directive cadre sur l'eau imposant de diminuer les coûts de traitement et de protéger les ressources en eau. Les mesures aidées permettent d'utiliser moins d'intrants, ou encore de favoriser la conversion à l'agriculture biologique, désormais reconnue comme une pratique efficace.

Erik MASSIN

A cet égard, un rapport de la FAO a récemment conclu à la possibilité de subvenir aux besoins alimentaires mondiaux par la seule agriculture biologique. Le Ministre de l'Agriculture français vient lui-même de lancer un grand plan d'action Agriculture biologique à l'horizon 2012, pour que l'agriculture française puisse répondre à la demande des consommateurs.

Jean Salmon, qu'en pensez-vous ?

Jean SALMON

Je ne partage pas ce point de vue sur l'agriculture biologique. Je tiens à préciser que je suis personnellement favorable au développement de l'agriculture biologique comme processus de production devant répondre à une demande. Des consommateurs réclament ces produits, que les agriculteurs doivent être en mesure de leur fournir.

Cela étant, la demande, telle qu'elle est pressentie aujourd'hui, ainsi que le comportement des consommateurs, me laissent perplexes quant à la possibilité de développer rapidement une

agriculture biologique généralisée. Nous ne pourrions pas fournir des produits agrobiologiques au prix du produit agricole conventionnel. Si les consommateurs, dans leur acte d'achat, acceptent de payer ce prix, afin que les agriculteurs puissent en vivre, le développement de l'agriculture biologique a probablement un avenir. J'émetts cependant quelques réserves, lorsque je constate que la plupart des consommateurs favorables aux produits issus de l'agriculture biologique sont ceux-là mêmes qui achètent leur alimentation dans les magasins de hard discount. Compte tenu de ce problème comportemental, il sera difficile de répondre à une forte demande alimentaire et énergétique.

Erik MASSIN

Revenons maintenant à l'échelon local, avec Pierre Arousseau, président du Conseil scientifique pour l'environnement de Bretagne. Je suis tenté de vous poser la même question qu'à Sarah Feuillet pour la Seine-Normandie. La Bretagne ne sera finalement pas poursuivie par la CJCE sur le dossier des nitrates. Quel est votre diagnostic ?

Pierre AUROUSSEAU

J'expliquerai d'abord en quelques mots le rôle du Conseil scientifique de l'environnement, organe spécifique à la région Bretagne. Créé par Yvon Bourges, ancien président de région, ce Conseil est constitué de 24 scientifiques, représentant les grands axes de la recherche menée dans le domaine de l'environnement en Bretagne, et provenant à la fois des universités, des grandes écoles et des instituts de recherche.

Ses membres sont nommés pour 6 ans par le Président du Conseil régional, après avis du Préfet de région. Je préside cet organe depuis 2004. Parmi ses missions, le Conseil scientifique est saisi en permanence de la question de l'eau. En 2004, une demande de diagnostic relatif à la qualité des eaux nous a été adressée. Plusieurs personnes avaient dénoncé l'aspect partisan de l'état des lieux qui avait été fait jusqu'alors. Compte tenu des intérêts divergents des différentes catégories socioprofessionnelles sur ce sujet (agriculteurs, écologistes, administration), un bilan objectif et impartial s'imposait.

Le rapport établi en 2005 et présenté à la Conférence régionale de l'eau en 2006 conclut que « *sauf exception, dans les bassins versants du programme Bretagne eau pure, la situation est au minimum stabilisée en ce qui concerne la contamination par les nitrates. Le diagnostic confirme qu'ils sont globalement sortis d'une situation de dégradation continue, observée depuis les années 70.* »

La situation a donc pu être stabilisée *en moyenne*. La dégradation de certains bassins se poursuit, tandis que la situation d'autres continue de s'améliorer.

Le rapport ajoute que « *pour observer les évolutions attendues, des efforts devront être poursuivis, la pression polluante en nitrates exercée dans les bassins versants devra baisser substantiellement, et, évidemment, principalement dans les bassins les plus chargés.*

A titre de comparaison, le flux spécifique de l'Amazone, c'est-à-dire la quantité d'azote qu'il produit par hectare de bassin versant, est de 4 à 5 kilos. Celui de la Seine se situe entre 10 et 15

kilos, celui du Rhin s'élève à 15 kilos, tandis que la moyenne des bassins versants de Bretagne s'établit à 30 kilos, et celle de l'Orne à 90 kilos, contre 160 kilos par hectare en 2000-01.

Autrement dit, la situation s'est stabilisée en moyenne, mais à des niveaux excessivement élevés. Il reste donc des marges de manœuvre et de progrès considérables.

Erik MASSIN

Le champ des questions relatives à l'environnement est immense, mais nous ne pouvons pas clore cette table ronde sans aborder celle des biocarburants, qui contribuent, entre autres, à la réduction des gaz à effet de serre. Ils sont cependant au coeur d'une violente polémique quant à leur utilité et font l'objet d'une vive critique dans le dernier rapport de l'OCDE.

Gérard BONNIS

La Direction de l'environnement n'a pas participé à ce rapport.

Erik MASSIN

Pourquoi n'a-t-elle pas été impliquée ?

Gérard BONNIS

Cette Direction doit faire face à des demandes tellement nombreuses, avec un personnel si limité, qu'elle n'a pas encore eu le temps de s'atteler à cette question. Cela étant, il est important que je vous indique qui a réalisé ce rapport.

A mon sens, trois raisons peuvent expliquer l'engouement politique dont les biocarburants sont actuellement l'objet, au-delà même de la zone OCDE :

- les craintes liées à l'approvisionnement énergétique ;
- les préoccupations environnementales (dérèglement climatique notamment) ;
- le développement de nouveaux marchés pour les produits agricoles et l'augmentation du revenu des agriculteurs.

Dans un autre rapport que celui auquel vous faites allusion, la Direction des transports de l'OCDE conclut, assez sévèrement, que « *peu de biocarburants semblent prometteurs, en termes de protection de climat, ou de sécurité en carburant. C'est un moyen très coûteux de répondre à ces préoccupations. Il y a un degré élevé d'incertitude concernant les émissions de gaz à effet de serre liés à la production et à la consommation de biocarburants en lieu et place de l'essence et du diesel. Les impacts sur la fertilité des sols, l'érosion des sols, les prélèvements en eau, la pollution des eaux, la diversité, peuvent être sévères.* »

Quant au rapport que vous avez évoqué, il est le fruit d'un groupe de travail sur le développement durable, présidé actuellement par Brice Lalonde, et qui s'est réuni cette semaine. En substance, le

rapport invite les gouvernements à « *cesser la subvention des biocarburants, qui conduisent à une augmentation du prix des denrées alimentaires et à la destruction potentiel des habitats.* »

Le groupe mixte formé par la Direction agricole et la Direction de l'environnement ne s'est pas encore penché sur ce dossier. Une réunion est programmée la semaine prochaine à cet effet. Cependant, nous souhaiterions inscrire cette réflexion sur les biocarburants dans le cadre de travaux plus généraux sur la « bio économie », incluant la gestion de la biomasse. Selon nos estimations, la croissance de la part du biocarburant dans l'ensemble de la production de carburants de la zone OCDE devrait être relativement conséquente (1,5 à 3,5 points d'augmentation s'agissant de l'éthanol fabriqué à partir des cultures).

Erik MASSIN

Jean Salmon, quelle est votre réaction par rapport aux conclusions de ces travaux ?

Jean SALMON

Je suis surpris. J'avais cru comprendre que le recyclage du carbone était préférable pour l'agriculture, et que l'intégration des énergies fossiles dans le carbone aggravait au contraire la situation. Considérer désormais que les énergies renouvelables ne sont plus nécessairement sources de progrès impliquera alors de continuer à recourir à des énergies fossiles. Ce faisant, nous risquons d'augmenter encore les rejets de carbone dans l'atmosphère, sans possibilité de recyclage. Mais n'étant pas spécialiste des biocarburants, j'arrêterai là mon analyse.

Erik MASSIN

Gérard Bonnis, je souhaiterais revenir sur les pays de l'OCDE qui parviennent à conjuguer exigences environnementales et productives. Est-ce par le biais de politiques publiques incitatives ou grâce au comportement spontané des individus, et quels sont du reste ces pays ?

Gérard BONNIS

Je répondrai brièvement à Monsieur Salmon. Pour l'OCDE, l'énergie idéale est en somme l'absence totale d'énergie, c'est-à-dire celle qui permet la plus grande efficacité et la plus grande économie de moyens.

J'en reviens au comparatif des différents pays de l'OCDE. Je ne m'attarderai pas sur le désaccord existant entre l'OCDE et la profession agricole quant au découplage des aides. Nous souhaitons pour notre part que les différents soutiens accordés répondent à des objectifs environnementaux et soient versés en fonction des services environnementaux que les individus fournissent.

Néanmoins, il m'a paru intéressant de relier les éléments de politique agricole des différents pays à leur performance environnementale (en tendance et non en valeur absolue). J'ai ainsi comparé le Japon et la Suisse, où les niveaux de soutien à l'agriculture sont très élevés, avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis et le Canada, où la composition des aides est différente. Si en Nouvelle-Zélande, la part du soutien lié à la production (90 %) augmente de façon significative

(cette part est de 100 % au Japon), dans les autres pays (Australie, Canada), cette part du soutien est inférieure à la moyenne de l'OCDE.

Le rapprochement de ces différents pays montre que les aides, ainsi que leur couplage à la production, n'entraînent pas systématiquement de mauvaises performances environnementales. Ainsi, la Suisse et le Japon présentent tous deux d'excellentes performances sur ce plan, alors que la Nouvelle-Zélande, l'Australie, et, dans une moindre mesure, le Canada et les Etats-Unis, apparaissent écologiquement moins performants.

L'OCDE raisonne à partir du modèle Pression / Etat / Réponse, dans lequel la pression correspond à la production agricole et son influence sur l'environnement. Dans la quasi-totalité des pays que j'ai mentionnés, la performance environnementale reste plus ou moins liée à l'évolution de la production agricole, quelles que soient les mesures politiques prises. Autrement dit, l'Etat n'a pas joué le rôle qu'il aurait dû, et la réponse politique, qui cherche à atténuer la pression de la production agricole, n'a pas encore été trouvée.

Effectuée à partir des seules données nationales dont nous disposons actuellement, la comparaison des performances environnementales (pression sur l'eau, changement climatique), avec des éléments politiques de base (montants et composition des soutiens) ne m'a donc mené à rien. Sans doute le moment est-il venu de s'interroger sur les indicateurs qu'il serait utile de produire.

Erik MASSIN

J'allais poser la question à Sarah Feuillette, mais vous pouvez la devancer.

Gérard BONNIS

Les conclusions des analyses précédentes reflètent-elles un manque ou une inutilité des données ?

A mon sens, il faut d'une part responsabiliser les agriculteurs, en accentuant la comptabilité environnementale au niveau de l'exploitation. Cela permettrait de dégager un certain nombre de tendances nationales et de distinguer la part d'agriculteurs répondant aux exigences environnementales. D'autre part, il faut déculpabiliser les agriculteurs, qui ne sont pas les seuls pollueurs. Dans la zone OCDE, l'agriculture ne contribue que pour un tiers aux exportations de nitrates vers les eaux côtières, les autres facteurs étant la pollution urbaine (réseaux urbains d'assainissement notamment) et les dépôts atmosphériques résultant de la pollution de l'air (transports et production d'énergie).

L'accent devrait donc être mis sur la coordination de la collecte des données entre ces différents acteurs. Ainsi, l'échelle du bassin versant me semble parfaitement adaptée à la problématique de l'eau, mais également du foncier, la bonne gestion de l'eau et du sol allant souvent de pair. Un croisement des données permettrait en outre de mieux cibler les solutions les plus efficaces, en vue d'atteindre les objectifs environnementaux qui ont été fixés.

Erik MASSIN

Sarah Feuillette, quels sont les besoins d'une agence de l'eau comme la vôtre en termes d'information statistique ?

Sarah FEUILLETTE

Ces besoins se sont accrus avec l'introduction de la directive cadre sur l'eau. Au même titre que les cinq autres bassins français, le bassin Seine-Normandie a effectué un état des lieux en 2004. Trois grands types de données ont ainsi pu être identifiées.

- Des données relativement classiques
Habituellement produites par le recensement agricole, et correspondant à une demande d'analyse technico-économique des différents usages de l'eau (article 5 de la directive cadre), ces données portent sur les surfaces, les rendements, les quantités, les caractéristiques sociales et les catégories de l'emploi agricole. Très utiles, elles présentent néanmoins un décalage temporel relativement gênant, puisque ce recensement n'a lieu que tous les six ans.
- Des données plus spécifiques aux services de l'eau
Ces services recouvrent la mobilisation et le stockage de l'eau, autrement dit l'irrigation, la gestion des effluents d'élevage, le drainage. La directive cadre demande une analyse de la récupération des coûts, afin d'évaluer dans quelle mesure les usagers paient pour accéder à ces services, ou bénéficient de subventions et de transferts financiers plus ou moins directs entre les différentes catégories d'utilisateurs. A ce stade, l'agence dispose de peu de données sur ce point, notamment en ce qui concerne l'irrigation, et a dû faire appel à de nombreuses extrapolations (utilisation d'un rapport du Cemagref). Nous aurions donc besoin de données sur les dépenses des agriculteurs pour l'irrigation (investissements, coût de fonctionnement, subventions perçues...). De même, nous n'avons plus d'informations concernant le drainage depuis qu'il ne reçoit plus de soutien public.
- Des données relatives aux rapports entre agriculture et environnement
Ces données existent mais gagneraient à être collectées plus régulièrement, telles celles sur l'utilisation d'engrais et de pesticides. Certains indices seraient peut-être plus pertinents et plus réalistes que le seul indice de fréquence de traitement actuellement employé. A cet égard, l'indice de pression polluante, qui avait été développé dans le document IDA sur les indicateurs de durabilité des exploitations agricoles, prend davantage en compte les mélanges de substances et la façon dont elles sont répandues (projection par voie aérienne ou autre).
Par ailleurs, nous aurions besoin d'informations relatives à l'évolution des types de pratiques et aux différentes formes d'agriculture labellisée (AOC, agriculture biologique, agriculture intégrée), qui ont de réelles répercussions sur la gestion de l'eau.
Enfin, nous aurions besoin d'une connaissance plus fine s'agissant de l'aménagement intérieur de l'exploitation (taille des parcelles, zones de régulation écologique, haies, bandes enherbées). Nous nous interrogeons actuellement sur le nombre de bandes enherbées implantées au titre de « l'éco conditionnalité ». Le Ministère n'a pas été en mesure de nous fournir ce chiffre.

Pierre AUROUSSEAU

Les questions adressées à la statistique sont nombreuses. Efforçons-nous, dans un premier temps, de répondre correctement à celles qui se posent aujourd'hui, si nous voulons pouvoir résoudre celles qui se poseront demain.

Je prendrai l'exemple des bilans par bassins versants et de leurs soldes, qui constituent à mon sens un facteur premier. La contamination des eaux par les nitrates résulte en effet directement de soldes de bassins excédentaires. Il est donc indispensable que nous disposions de bilans calculés à l'échelle des bassins versants et des sous bassins. Ainsi, nous devons pouvoir déterminer, parmi les sous bassins qui constituent le bassin de Licques, lesquels sont excédentaires et empêchent le bassin d'atteindre les objectifs de la directive sur les eaux usées.

Il est d'autant plus paradoxal que nous ne disposions pas de ces éléments en quantité suffisante, qu'une région comme la Bretagne développe des programmes de reconquête de la qualité des eaux, depuis parfois dix ans. Alors que je dispensais une formation à des ingénieurs de bassins versants en début de semaine, aucun d'entre eux n'était en mesure de fournir une base de données plus récente que celle que nous leur avons proposée, et qui date de 1988. Nous ne possédons pas les chiffres et les informations qui nous permettraient d'établir des bilans satisfaisants, qui prennent en compte les UGB, mais aussi les apports d'azote d'origine animale et minérale, ainsi que les exportations par les cultures. Les apports d'origine minérale constituent le poste le plus délicat : nous sommes incapables, à l'heure actuelle, d'avoir des informations spatialisées, c'est-à-dire à l'échelle des bassins et des sous bassins versants. Or nous ne pourrons pas progresser dans nos programmes de reconquête de la qualité des eaux tant que nous n'en disposerons pas.

La Charte des prescripteurs, qui prévoyait que l'APRO nous fournisse ces données relatives à la livraison des engrais minéraux par bassin versant, n'a malheureusement pas été respectée.

Par ailleurs, ces bilans doivent être établis à l'échelle d'unités hydrologiques fonctionnelles, et non à l'échelle administrative (commune, canton, département). En dépit d'un avis motivé de la Commission européenne reprochant à la France de ne pas définir les zones excédentaires sur la base d'unités hydrologiques, celle-ci n'a rien fait pour se conformer aux demandes de cet avis. Certaines techniques permettent de passer de l'échelle administrative à celle des unités hydrologiques, mais même ces techniques d'agrégation, aussi sophistiquées soient-elles, sont sources d'approximation et d'imprécision.

Ma demande aux statisticiens est donc double. Nous souhaitons disposer d'éléments permettant d'établir ces bilans, et ce à la bonne échelle. Cela nous renvoie au problème fondamental de la localisation et d'un géoréférencement précis des données statistiques, qui a déjà été soulevé.

Je voudrais également insister sur le changement de philosophie qui préside à notre besoin d'une information de qualité, et qui nous est imposé par l'évolution de la réglementation. Nous sommes passés d'une logique de moyens à une obligation de résultats. Autrement dit, nous sommes contraints de quantifier un certain nombre d'objectifs, et de nous assurer que les mesures que nous prenons permettront de les atteindre dans les délais impartis. C'est précisément ce que demande la Commission Infractions dans le cadre des bassins en contentieux : le train de mesures proposé par l'Etat dans ces bassins permettra-t-il d'atteindre les résultats attendus d'ici 2008 ? Non seulement nous devons prendre des mesures conformes aux nouvelles réglementations, mais les quantifier de manière à atteindre des objectifs dans un temps imparti. Ce changement est fondamental et impose une exigence encore plus grande sur la qualité des eaux et le géoréférencement des données.

Enfin, je me référerai aux propos de Monsieur Cunéo sur la « dictature de la moyenne ». Nous devons effectivement parvenir à nous en libérer dans le domaine de l'environnement. L'exemple de la toxicité des sols riches en cuivre et en zinc vis-à-vis des plantes cultivées (phytotoxicité) montre que des seuils basés sur une moyenne ne permettent pas de distinguer quelles parcelles sont les plus proches du seuil de phytotoxicité. Ce problème méthodologique nous empêche d'anticiper un certain nombre d'accidents.

Erik MASSIN

Nous arrivons au terme de cette table ronde, sans pour autant avoir épuisé notre sujet, puisque faute de temps, nous n'avons pas abordé la question des OGM.

Questions

Alban THOMAS

Je suis économiste de l'environnement à l'INRA.

J'ai énormément apprécié les commentaires finaux apportés successivement par les trois intervenants. Je constate qu'en tant qu'utilisateurs des données du SCEES, nous rencontrons les mêmes difficultés méthodologiques, notamment pour confronter les informations sur les pratiques agricoles d'une part, et les pressions exercées sur les différents milieux d'autre part.

Des solutions existent mais ne sont pas toujours mutualisées entre les chercheurs et les différents organismes. Leur mise en commun permettrait sans doute de mieux répondre à certaines demandes, notamment sur les bilans azotés par bassins versants, ou les coûts d'irrigation et de prélèvements d'eau. Des travaux sont ainsi menés avec la DRAF de Toulouse sur la manière la plus « intelligente » d'utiliser la base de données du SCEES, afin de mieux calculer ces coûts.

Par ailleurs, je souhaitais appuyer la proposition faite ce matin par l'INRA au SCEES, de perfectionnement de la base de données existantes, et notamment de couplage des données. Cette demande peut s'appliquer aux quatre tables rondes, mais s'agissant plus particulièrement des rapports entre agriculture et environnement, certaines propositions extrêmement concrètes peuvent être retenues, telles que l'augmentation des enquêtes existantes en termes de géoréférencement (données RICA par exemple), ou l'introduction d'informations supplémentaires sur les mesures MAE en vue d'une meilleure évaluation des politiques économiques du 2nd pilier.

Laurent BISAULT

J'appartiens au SCEES.

J'émettrai quelques réserves sur l'amélioration des performances environnementales de l'agriculture française. Il me semble honnête de reconnaître que nous sommes incapables, à l'heure actuelle, de répondre à ces questions, tant en ce qui concerne les nitrates que les seuils de phytotoxicité. D'une part, si la situation sur les nitrates s'était réellement améliorée, la France n'aurait pas écopé d'une nouvelle amende de la Commission européenne. D'autre part, les seuils précédents étaient tellement hauts qu'il est impossible de tenir des discours aussi optimistes.

Concernant les produits phytosanitaires, je songe au discours de l'UIPP (Union des Industriels de la Protection des Plantes) et je resterai mesuré. Je ne nie pas nécessairement que la situation s'est améliorée. En réalité, nous n'en savons rien. En matière phytosanitaire, il est impossible de tirer des conclusions aussi générales, compte tenu de la nature différente des molécules. Une molécule de soufre ne cause pas les mêmes dommages qu'une molécule chimique.

Par ailleurs, si les enquêtes dont nous disposons montrent une certaine réduction des produits phytosanitaires, elles ne permettent pas de mesurer les conséquences d'une utilisation de ces produits par mélanges.

De nombreux progrès restent donc à accomplir et nous devons faire preuve de la plus grande prudence avant de tirer des conclusions trop générales.

Philippe DE GUENIN

Je représente la DRAF des Pays de la Loire.

Contrairement aux propos qui ont été tenus, nous disposons de nombreuses données géoréférencées, qui ne proviennent pas directement du SCEES, mais sont produites par le Ministère de l'agriculture. Il doit être possible de géoréférencer les données statistiques, ou de rendre les données qui le sont déjà, utilisables par les statisticiens. Dans le cadre d'un séminaire où l'on s'interroge sur le bien fondé des enquêtes, l'utilisation des données de toute nature (notamment les données FAQ) se situe au cœur de notre réflexion. Comme je l'ai constaté au niveau de mon service régional, ces données ne sont pas toujours facilement exploitables, et nous devrions pouvoir progresser sur ce point.

Par ailleurs, je m'interroge également sur la légitimité de tel ou tel indicateur. Je suis particulièrement surpris par le fait que le pourcentage d'exploitations en agriculture biologique puisse constituer un indicateur de notre évolution en matière environnementale. Dès lors qu'il ne caractérise que 2 % de la population, je ne vois pas son intérêt. De même, et bien que les pénalités encourues par la France impliquent de réagir, quel est le fondement de l'attention exacerbée que nous portons aux nitrates ?

Avant même de mener des enquêtes, ne serait-il pas préférable que les différents acteurs s'accordent définitivement sur la pertinence d'un certain nombre de critères, et de ce sur quoi porteront les mesures ?

Sarah FEUILLETTE

Je souhaiterais répondre à la question concernant la légitimité de certains indicateurs, et plus particulièrement celui de l'agriculture biologique. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie a étudié les différentes pratiques agricoles et l'intérêt local qu'elles présentaient. Dans cette perspective, l'agriculture biologique s'avère très intéressante, du point de vue de l'ampleur qu'elle serait justement en train de prendre ou non. Il n'est pas exclu que d'autres cahiers des charges commencent à se développer (AOC, agriculture intégrée). Aussi fragiles que soient encore ces concepts, il nous importe d'avoir la vision la plus large possible de la diversité de ces pratiques, au regard de leur efficacité sur l'eau. Dans cette perspective, l'agriculture biologique représente un marché en extension, il est possible que la part des consommateurs dépasse prochainement les 2 %.

Bruno TREGOUET

J'appartiens à l'Institut français de l'environnement. Je représente un service producteur de statistiques, mais je m'exprimerai ici en tant que client. Je formulerai un certain nombre de remarques.

Premièrement, la demande d'information statistique sur le thème environnemental est très forte. Les sollicitations sont très nombreuses et ne cessent d'augmenter. Il ne fait aucun doute que ces besoins seront croissants s'agissant du lien entre agriculture et environnement

Deuxièmement, il faut être conscient la plupart des programmes statistiques sur les thèmes environnementaux sont déterminés au niveau européen et non au niveau national, de même qu'une majeure partie des réglementations et de la politique environnementale. La pression communautaire est extrêmement forte, d'autant que nos homologues des pays de l'Europe du nord, à la pointe de ces questions, nous incitent à une information de plus en plus étendue et précise.

Dans ce contexte, l'état de l'information statistique en France n'est pas déshonorant, mais demeure insuffisant et insatisfaisant, notamment par rapport à des domaines d'exploration plus anciens.

Sur les thèmes les plus récents, mon diagnostic rejoint complètement les propos que j'ai entendus.

Les demandes qui nous sont adressées portent d'une part sur les bonnes pratiques agricoles à l'égard de l'environnement. A cet égard, il faut que nous poursuivions les opérations existantes (notamment les enquêtes sur les pratiques culturales), mais en nous montrant plus précis et plus complet.

Concernant d'autre part l'état des milieux, une demande d'information très finement localisée (bassins versants) a été émise. Elle ne concerne pas uniquement, à mon sens, les statisticiens agricoles, mais s'adresse à l'ensemble des détenteurs d'informations, y compris aux agences de l'eau. J'estime que de nombreux progrès restent à accomplir, pour normaliser, rendre cohérentes et comparables les données sur la qualité des eaux en France, ainsi que pour homogénéiser les données géoréférencées.

Du reste, un certain nombre de thèmes méritent d'être approfondis, parmi lesquels la consommation d'énergie par agriculture, en relation avec le réchauffement climatique et les émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, s'agissant de l'observation de l'occupation des sols, des dispositifs sont déjà en place (enquête *TERUTI* du SCEES, opération *Corine Land Cover* de l'Institut français de l'environnement). Nous devons les maintenir, mais nous aurions intérêt à nous investir davantage dans les méthodes d'investigation spatiale, afin de répondre aux questions relatives aux bonnes pratiques environnementales.

Erik MASSIN

Merci. J'invite les intervenants de la dernière table ronde à me rejoindre.

Agriculture et alimentation

Xavier LEVERVE, directeur scientifique à l'INRA, nutrition humaine et sécurité des aliments

Pascale HEBEL, directrice du département Consommation du CREDOC, chargée du Baromètre de l'alimentation avec la Direction générale de l'Alimentation

Jacques SIRET, vice président de la Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux, et président de l'interprofession oléagineuse ONIDOL

Gérard VIATTE, ancien directeur de l'alimentation, de l'agriculture et des pêches à l'OCDE

Erik MASSIN

Les entrées en matière sur ce sujet sont multiples : prix, aliment plaisir, aliment santé, politique alimentaire, usages non alimentaires... Nous nous efforcerons d'aborder ces problématiques, sachant qu'il en existe d'autres mais que nous ne pouvons pas toutes les traiter.

Je vous propose de commencer par un sujet d'actualité. L'envolée des prix alimentaires pose de nombreux problèmes au gouvernement, mais également au consommateur.

Pascale Hebel, vous êtes directrice du département Consommation du CREDOC, et chargée du Baromètre de l'alimentation à la DGA. Comment les consommateurs réagissent-ils dans ce contexte annoncé d'une hausse des prix ?

Pascale HEBEL

Des enquêtes, et plus particulièrement le Baromètre de l'alimentation, nous permettent d'anticiper le fait que le consommateur reste très attentif à la variation des prix aujourd'hui. Nous avons cependant assisté au même phénomène en 1995, même si l'on a tendance à l'oublier.

Contrairement aux années 2000, où la qualité était au cœur des préoccupations des Français, le contexte économique entraîne depuis 2002 une stagnation du pouvoir d'achat des ménages, qui portent depuis une attention très forte aux prix.

L'année 2007 ne présage pas d'une amélioration. La dernière enquête, réalisée en juillet 2007, juste avant l'annonce d'une augmentation des prix des matières premières, montre que le consommateur est de moins en moins préoccupé par la qualité des produits alimentaires. Au-delà de la stagnation de leur pouvoir d'achat, les ménages sont attirés vers d'autres types de consommations (nouvelles technologies notamment), au détriment de l'alimentation, qui ne représente plus que 13,6 % de leur budget.

Une médiatisation excessive de l'augmentation du prix des matières premières risque d'inciter le consommateur à se déconnecter des marques nationales pour se tourner vers les circuits de distribution de premier prix et les produits MDD.

Erik MASSIN

Ce dilemme n'est pas nouveau. Le consommateur prône la qualité dans les sondages, mais achète simultanément des produits à prix discount.

Pascale HEBEL

Non, ce phénomène tient avant tout au contexte économique. En France, à la différence de pays comme l'Allemagne, le premier critère d'achat déclaré dans les sondages reste la qualité, même entre 2005 et 2007. Cependant, entre 1998 et 2001, le poids budgétaire de l'alimentation s'était stabilisé, et les consommateurs achetaient des produits de qualité, indépendamment de leur prix élevé. Actuellement, l'attention portée aux prix est uniquement le résultat d'une conjoncture économique défavorable. Si les conditions économiques s'amélioraient, le consommateur reviendrait vers des produits alimentaires plus chers. Mais la contrainte budgétaire (moindre pouvoir d'achat) et psychologique (priorité aux produits high-tech) est telle, que les arbitrages s'effectuent nécessairement au détriment de l'alimentation. Le consommateur voudrait une qualité identique à moindre prix, faute de quoi le prix l'emporte sur la qualité dans la mixité de son panier.

Erik MASSIN

Cela n'est pas de très bon augure pour les agriculteurs, qui doivent fournir des produits de qualité et attendent des prix rémunérateurs, tandis que le consommateur se jette sur les produits à bas prix.

Pascale HEBEL

Il faut dire que le sens même du mot qualité a changé : le consommateur est prêt à payer certains produits plus cher, à condition qu'ils lui procurent un avantage santé. Dès lors que cet aspect devient plus attractif que les labels, l'agriculture doit aussi savoir orienter sa production en ce sens et participer à l'amélioration de la qualité nutritionnelle.

Erik MASSIN

Faire passer la santé avant le plaisir semble donc une tendance désormais bien installée.

Pascale HEBEL

Le « matraquage » médiatique autour de ce thème est tel (Plan National Nutrition Santé, multiplication des messages de prévention) que la santé est devenue une préoccupation croissante des consommateurs. Cette tendance était à l'œuvre depuis le début des années 90, mais le baromètre de juillet 2007 montre une sensibilité accrue et quasi obligée des consommateurs à l'égard des messages incessants diffusés par les médias.

Erik MASSIN

Gérard Viatte, vous avez été directeur de l'alimentation, de l'agriculture et des pêches à l'OCDE de 1987 à 2001. Il est question de prix, d'alimentation et de santé. Une nouvelle politique agricole commune est sur le point de se mettre en place. L'idée d'une politique alimentaire européenne est parfois évoquée. Une telle politique est-elle envisageable, et quelle forme pourrait-elle prendre ?

Gérard VIATTE

Je vous suis reconnaissant de poser la question de manière aussi directe. Compte tenu de mon expérience passée à l'OCDE, et de mon expérience plus récente à la FAO, elle constitue une interrogation fondamentale.

Le concept même de politique alimentaire est désormais admis. J'en veux pour preuve l'excellent rapport publié récemment par la Société des Agriculteurs de France, intitulé *Politique agricole, politique environnementale et politique alimentaire*, et qui devait servir de base à la réforme de la PAC. Je me réjouis que ce document, loin de porter exclusivement sur les contours traditionnels de la réforme de PAC, élargisse le débat à l'aspect environnemental et alimentaire.

Je n'ai pas de réponse définitive à la question que vous posez, dès lors cette notion de politique alimentaire est encore vague, aussi bien dans son contenu que dans ses instruments. Le concept même d'une économie agroalimentaire n'est pas très clairement défini aujourd'hui dans les pays de l'OCDE. Cependant, les expériences réalisées dans les pays voisins témoignent d'une perception nouvelle. En Allemagne, le Ministère de l'Agriculture est devenu le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des Consommateurs. Le Royaume-Uni se montre de plus en plus attentif à la nutrition et à la protection du consommateur (mise en œuvre de panels de consommateurs pour définir sa politique). De même, la Norvège s'efforce de bâtir une politique alimentaire cohérente, intégrant les dimensions économiques, environnementales, nutritionnelles et de santé. Au Canada, ces préoccupations ont été encore plus précoces, notamment au Québec.

Cette notion de politique alimentaire s'articule à mon sens autour de deux enjeux majeurs :

- replacer le consommateur au cœur du débat politique sur l'agroalimentaire et en faire un acteur privilégié, en reflétant ses préoccupations de plus en plus axées sur la santé (cette même préoccupation est du reste apparue dans les pays émergents, confrontés non plus seulement à des problèmes quantitatifs, mais également de qualité nutritionnelle) ;
- mieux comprendre et mieux appréhender les différents partenaires du secteur agroalimentaire. Nous comprenons assez bien l'agriculteur, ainsi que les comportements du consommateur, mais nous saisissons moins bien les échelons intermédiaires. A cet égard, la notion de filière, du moins par produit, n'est peut-être plus aussi pertinente que dans les années 60-70. Nous avons désormais une approche beaucoup plus systémique, basée sur l'interdépendance croissante des différentes productions.

La question qui se pose à la statistique est donc la suivante : avons-nous les moyens d'appréhender ce système agroalimentaire dans son ensemble, afin de distinguer le rôle que chaque partenaire pourra jouer dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique alimentaire intégrée ? Nous n'échapperons pas à cette interrogation.

Par ailleurs, quels pourraient être les instruments propres à cette politique, au-delà des instruments classiques dont nous disposons à travers la PAC ou la politique de santé ? La politique des prix, les politiques de régulation du système de distribution, voire les politiques volontaristes de santé (taxation des matières grasses et sucrées) constituent des leviers possibles, mais suscitent des opinions divergentes au sein de l'UE. Certaines peuvent du reste s'avérer socialement régressives.

En conclusion, nous avons perçu le besoin d'une politique alimentaire, mais nous n'avons pas, à ce stade, clairement défini son contenu ni ses instruments. Cette réflexion doit être menée au niveau

européen, parce qu'elle se nourrira des expériences et des avancées des pays voisins. Dans le domaine de la politique alimentaire, comme dans le domaine environnemental, les pays du Nord apparaissent une fois de plus comme des pionniers, avec, à leurs côtés, ceux qui axent leur politique sur les AOC (Italie, France et Espagne).

Erik MASSIN

Autrement dit, une politique alimentaire européenne ne verra pas le jour rapidement.

Gérard VIATTE

La mise en place d'une politique alimentaire intégrée demandera du temps. En revanche, des éléments spécifiques de politique agroalimentaire sont de plus en plus ancrés dans la politique agricole.

Erik MASSIN

Xavier Leverve, vous êtes directeur scientifique à l'INRA. Pascale Hebel a montré l'engouement des consommateurs pour les « aliments santé ». Cela signifie qu'il existe des produits cibles et que les différentes filières de l'alimentation vont devoir s'adapter. Quels sont ces produits cibles, quelles sont les filières menacées, et comment le secteur agroalimentaire est-il susceptible de se réorganiser ?

Xavier LEVERVE

Vous pointez du doigt l'élément fondamental qu'est la place accordée par le consommateur à la santé dans l'alimentation.

Or, le principal problème réside dans le décalage qui existe entre l'utilisation de ce terme par les médias, et ce que la science y met. J'illustrerai mon propos à travers trois exemples.

Il est possible d'imaginer un certain nombre de caractéristiques d'un aliment, voire d'une famille d'aliments. Mais à l'intérieur de cette somme complexe d'aliments, chacun peut compenser ou exacerber tel ou tel défaut. Autrement dit, vouloir étendre la propriété particulière d'un aliment à une alimentation globale est souvent illusoire, dès lors qu'on n'en maîtrise pas les autres aspects. Nous ne savons pas replacer la consommation et l'avantage de telle ou telle famille d'aliments dans le contexte d'une alimentation globale.

Erik MASSIN

Il y aurait donc une prééminence du marketing, au détriment de la science.

Xavier LEVERVE

Oui, clairement.

Par ailleurs, la démonstration scientifique des propriétés ou des bienfaits des aliments est particulièrement complexe. Je m'appuierai ici sur une comparaison classique avec le médicament et le principe de l'épreuve en double aveugle. Appliquée à l'alimentation, cette expérience est difficile, et oblige à recourir à des subterfuges qui ont leurs avantages et leurs inconvénients. Autrement dit, la démonstration réelle, en situation, de l'effet santé d'un aliment est extrêmement complexe, longue et coûteuse. Or, si l'on porte un regard objectif sur les éléments actuels de démonstration d'effets santé, ils apparaissent clairement en décalage avec les discours tenus. Si nous voulons réellement démontrer ces effets, nous devons nous en donner les moyens, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Enfin, je souhaiterais attirer votre attention sur un troisième élément illustrant la complexité de l'alimentation. Au-delà du contenu de l'assiette, je vous invite à observer attentivement l'ensemble des éléments se rapportant au comportement du consommateur autour de cette assiette. Des études ont démontré une étroite corrélation entre la prévalence de l'obésité chez les enfants et le nombre d'heures passées devant la télévision. La même étude réalisée avec la même cohorte d'enfants et le même nombre d'heures d'inactivité physique, mais remplacée par de la lecture, ce lien disparaît. C'est donc davantage la description d'une population face à la télévision, que le nombre d'heures d'inactivité en lui-même, qui est intéressante. L'enfant qui regarde la télévision n'est pas le même que celui qui lit.

Ainsi, les quelques éléments descriptifs d'une consommation doivent toujours être remis en perspective pour mettre en avant tel avantage santé d'un aliment ou d'un comportement nutritionnel.

Je vous ai dressé un tableau volontairement excessif de la situation, afin de vous sensibiliser à cet aspect. Il existe certes de grandes questions fondamentales, sur lesquelles les effets santé de tel ou tel nutriment ont été largement démontrés. Mais je voudrais avant tout souligner le décalage considérable existant entre les éléments revendiqués en termes de santé et le niveau de preuve scientifique. Le consommateur risque de ne plus croire à ces arguments santé si l'on continue à les utiliser de manière aussi excessive.

Erik MASSIN

Dans cette perspective, lorsque notre système de santé reposera sur des assurances, nous disposerons de bonus en fonction du taux de sucre, de sel ou de gras que nous ingérerons.

Xavier LEVERVE

Oui, nous pouvons prendre un autre exemple. Nous avons tous le sentiment qu'il existe un lien étroit entre notre longévité et notre patrimoine génétique. En réalité, les autres facteurs intervenants sont tellement nombreux que la partie héritée joue un rôle beaucoup plus faible qu'on ne le croit. Certains scientifiques l'ont évaluée à 3 %. Ainsi, les différences d'espérance de vie entre de vrais jumeaux peuvent aller de 10 à 15 ans.

Le but n'est pas de nier la part de l'hérédité. Simplement, à force de vouloir stigmatiser ou schématiser tel élément, on aboutit à des excès qui détruisent d'eux-mêmes le message scientifique qui était communément accepté.

Erik MASSIN

Ces excès ont des impacts négatifs sur les filières alimentaires. Mais lesquelles d'entre elles sont menacées, et comment peuvent-elles s'adapter ?

Xavier LEVERVE

Même si la santé est largement mise en avant, je ne suis pas certain que cet élément soit prioritairement utilisé dans la stratégie des filières agroalimentaires.

Dans ce contexte, certains éléments sont bien connus (PNNS), mais il existe aussi une grande quantité de sciences « molles », selon lesquelles, en dehors de quelques grandes catégories nutritionnelles, il n'est pas si évident de mettre en avant des différences.

De manière générale, l'excès calorique est une donnée fondamentale. La relation la plus forte et la plus simple entre santé et alimentation peut être établie entre excès d'apports caloriques, excès de stockage adipeux, et prévalence des maladies dégénératives. Mais au-delà de cet excès de calories globalement démontré, il est beaucoup plus difficile en revanche de démontrer l'effet de tel lipide ou glucide pris séparément.

Il en va de même pour les fruits et légumes. Il est vrai qu'il existe des relations étroites entre leur consommation et la santé. Mais sont-elles dues à des propriétés spécifiques des fruits et légumes, ou sont-elles liées aux aliments que l'on ne mange pas quand on mange des fruits et légumes ? Ces relations relèvent d'un schéma complexe, qu'il ne faut pas trop chercher à simplifier.

Erik MASSIN

Jacques Siret, nous allons délaissier avec vous cet aspect qualitatif de l'alimentation, pour revenir à des considérations plus quantitatives et aux prix des matières premières agricoles. Leur fluctuation est liée aux besoins des économies des pays émergents et aux aléas climatiques, mais provient également d'une concurrence accrue entre usages alimentaires et non alimentaires. Le problème qui se pose, dont se sont du reste emparés les médias, est de savoir si nous allons manquer d'alimentation à cause du développement des biocarburants.

Jacques SIRET

Je rappellerai tout d'abord qu'il y a 25 ans, le colza était quasiment considéré comme un poison, tandis qu'il est désormais mis en avant pour ses bienfaits sur la santé, et notamment sa richesse en oméga 3...

De même, je ne suis pas certain que nous aurions posé cette question de la concurrence entre usage alimentaire et non alimentaire il y a un an, dès lors qu'elle ne faisait pas partie des préoccupations des médias.

En tant que paysan, habitué à des cycles longs, je vous invite à raisonner sur la durée. Essayons de comprendre ce qui nous a amenés au stade où nous en sommes dans l'univers des oléagineux.

A l'origine, l'usage non alimentaire n'a pas été introduit dans un esprit de concurrence, mais de complémentarité. Dans les années 80, l'Europe a été confrontée à un déficit chronique en protéines végétales. Aujourd'hui encore, elle importe 80 % de ses protéines pour nourrir ses habitants. La protéine végétale se fabrique notamment à partir du soja, d'un certain nombre de légumineux et de protéagineux. En France, compte tenu du climat, l'une des principales sources de protéine végétale est venue du tourteau, coproduit des oléagineux, particulièrement apprécié pour la nourriture des animaux. Le développement des oléagineux s'est ainsi imposé pour combler le déficit en protéines.

Parallèlement au tourteau, il fallait trouver des débouchés pour l'huile. Un certain nombre de responsables, dont Jean-Claude Sabin, ont ainsi imaginé de fabriquer du carburant, se souvenant que les premiers moteurs fonctionnaient avec de l'huile végétale (cf moteurs diesel). L'huile n'étant pas compatible avec les moteurs modernes, le développement d'un procédé d'estérification a permis d'obtenir un carburant aux caractéristiques proches de celles du gazole.

Cette évolution a marqué le début des biocarburants, non pas sur des surfaces détournées, mais qui combinaient une triple culture : des protéines pour l'alimentation humaine, de l'huile transformée en carburant pouvant se substituer au pétrole, et les fleurs, que l'on oublie souvent (cf concours *Fleurir la France*).

Il n'y a donc pas concurrence, mais complémentarité entre usages alimentaires et non alimentaires. La production est rarement destinée uniquement à l'alimentation industrielle. Déjà, il y a quelques années, à l'époque de la traction animale, 10 à 15 % de la surface exploitée étaient consacrés à l'énergie. Les propositions actuelles visant à mettre partiellement nos surfaces au service d'une production non alimentaire ne font donc que reprendre des pratiques qui existaient déjà dans les années 50.

Erik MASSIN

Autrement dit, les agriculteurs peuvent couvrir les besoins alimentaires mondiaux tout en continuant à développer des biocarburants. Cela ne pose aucun problème de surface ni de ressource.

Jacques SIRET

Tout à fait. Je rappelle que les premiers biocarburants se sont développés avec l'arrivée de la jachère, introduite par la réforme de la PAC en 1992. Il nous a alors été demandé de mettre des terres en réserve. Plutôt que de ne rien faire sur ces terres, nous avons cultivé ce qui nous manquait, c'est-à-dire des protéines ainsi qu'un produit fossile capable de se substituer au pétrole. Nous avons développé cette filière, qui aujourd'hui, prend un peu plus d'ampleur, mais dans des limites qui restent raisonnables.

Nous sommes parfaitement en mesure de produire pour les deux marchés, alimentaire et non alimentaire. Quand bien même une carence alimentaire apparaîtrait au niveau mondial, la production non alimentaire serait immédiatement reconvertible pour venir compenser cette carence. Cette production non alimentaire constitue même peut-être un stock de sécurité.

Erik MASSIN

Venons-en aux besoins d'information statistique de chacun d'entre vous. Pascale Hebel, quelles données vous manque-t-il ?

Pascale HEBEL

Depuis la disparition, en 1991, de l'enquête alimentaire de l'INSEE, mener des travaux sur le comportement du consommateur est devenu plus difficile, même si celui-ci est au cœur du débat entre agriculture et alimentation.

Nous savons maintenant mesurer le contenu global des assiettes, mais uniquement en termes nutritionnels, et non économiques. Nous ne retrouvons du reste que partiellement cette dimension économique dans les enquêtes INSEE, qui ne prennent pas en compte les prix des produits. Nous ne parvenons donc pas à répondre à des questions posées par les pouvoirs publics, telles que le lien pouvant exister entre obésité et prix des produits. Alors qu'aux Etats-Unis, il a été largement démontré que l'obésité touchait davantage les couches défavorisées de la population, en France l'état des données ne permet d'établir aucun lien entre l'obésité et l'élasticité prix, ou le niveau de revenu.

On pourrait donc imaginer que l'enquête *Budget des ménages* de l'INSEE se situe à un niveau beaucoup plus fin de produits. L'Europe a conduit au regroupement de nombre de produits. Il faudrait ajouter des éléments relatifs aux quantités et aux prix.

Erik MASSIN

Xavier Leverve, vous nourrissez-vous également d'informations statistiques, et relevez-vous des carences ?

Xavier LEVERVE

Oui. Je souscris entièrement à ce qui vient d'être dit. Il nous manque une approche intégrée de l'alimentation, c'est-à-dire que nous ne sommes pas capables d'intégrer l'information relative à la consommation d'une famille (contenu de l'assiette etc) à son environnement (avec qui mange-t-on et comment ?). Nous pouvons longuement discuter des qualités nutritionnelles du pain ; il est cependant rare que nous en mangions seul. L'ensemble des comportements liés à la consommation de pain est un élément d'analyse aussi déterminant que la qualité de l'aliment.

Par ailleurs, croiser cette information qualitative avec l'information prix est également très important, *a fortiori* si l'on sait qui achète. La création d'un observatoire qui serait capable de suivre l'ensemble de ces aspects serait particulièrement utile, car, là encore, une vision globale doit l'emporter. Diminuer le contenu d'une famille d'aliments, pour l'augmenter ailleurs, de manière presque imperceptible, aura nécessairement des conséquences en termes de consommation globale.

Ce type de donnée nous fait cruellement défaut, là où d'autres pays en disposent et nous imposent un certain nombre de comportements, uniquement parce que nous ne sommes pas capables de répondre avec la même certitude en ce qui concerne nos consommateurs.

Erik MASSIN

Gérard Viatte, souhaitez-vous ajouter quelque chose sur ce volet de l'information ?

Gérard VIATTE

Je formulerai trois remarques.

Tout d'abord, j'appelle à une meilleure harmonisation des statistiques nationales au niveau international, à commencer au niveau européen. Il aurait été intéressant d'inviter une personne d'Eurostat, afin qu'elle s'exprime sur un certain nombre de sujets actuels, tels que l'environnement ou l'alimentation. Les politiques se définissant aujourd'hui au niveau européen, il faut des outils statistiques cohérents, alignés et harmonisés à cette échelle. Ces statistiques doivent guider le comportement des agents privés et constituer un outil *d'évaluation* des politiques, tout particulièrement sur des questions aussi délicates que l'alimentation.

Par ailleurs, comment mieux appréhender, sur le plan économique, le comportement de l'industrie et de la distribution ? Ces deux secteurs font l'objet de nombreuses critiques, parfois injustifiées, mais d'aucune analyse approfondie des statistiques économiques (comportement par rapport aux prix, comportement sur les marchés, stratégie des industriels). A cet égard, la carence est énorme, et nous ne pouvons pas envisager de politique alimentaire sans une meilleure prise en compte de acteurs et de leur réalité socioéconomique. Demander des données au secteur public sans construire un partenariat avec ces acteurs du secteur privé est inutile. Ce dialogue a été bénéfique sur les questions environnementales : les industriels alimentaires, y compris les grandes multinationales (Nestlé, Danone, Kraft, Unilever...), ont accepté d'intégrer une association où ils partagent l'ensemble de leurs expériences et de leurs données relatives au comportement environnemental de leurs fournisseurs agricoles.

Enfin, il ne suffit pas d'affirmer notre besoin d'information statistique supplémentaire. Encore faut-il savoir dans quel but nous voulons réunir ces statistiques, pour quel type d'analyse socioéconomique, et si cela peut constituer un outil de prospective ou de prévision. A ce titre, la présence de nos collègues de l'INRA me semble importante. Nous avons besoin d'un dialogue entre les offices statistiques classiques, fournisseurs de données, et les grands systèmes d'analyse socioéconomique. Au-delà du seul référencement géographique des données, je serais favorable à un référencement socioéconomique, voire socioculturel des données, qui permettent de saisir et d'anticiper les évolutions du monde de demain.

Jacques SIRET

Nous avons besoin de statistiques pour vérifier et valider les engagements que nous prenons par rapport aux questions que les citoyens nous posent. Ces derniers attendent des preuves de l'efficacité environnementale des chantiers que nous lançons.

Nous avons la chance de travailler à partir de cultures contractuelles, géoréférencées par filières (déclarations de FAQ, organismes stockeurs qui passent des contrats avec les agriculteurs). Nous voulons donc être capables de déterminer un ensemble de bonnes pratiques culturales qui améliorent nos bilans. Grâce à des informations suffisamment précises et modernes (photo satellite), nous pouvons segmenter les parcelles en trois ou quatre types de sols, avec des niveaux

de fertilisation différents. Nous économisons ainsi nos engrais sans aucune incidence sur les rendements. De même, grâce à la généralisation des GPS, la machine règle automatiquement les doses à semer en fonction des besoins du sol.

Nous n'avons pas encore mesuré tout l'intérêt de ces évolutions, qui s'inscriront dans une démarche contractuelle. Il serait bon que nous disposions de statistiques nous permettant de mesurer les effets du développement de ces pratiques à l'échelle des bassins versants.

L'effort se poursuit du reste à travers l'amélioration des process, ainsi que l'amélioration logistique des industries (entrée des graines, huile, tourteau), grâce à une implantation astucieuse des usines. Ces éléments peuvent être sources d'économie s'ils sont bien pensés.

L'information statistique doit ainsi nous permettre de mesurer notre progression et d'en rendre compte au consommateur.

Erik MASSIN

Xavier Leverve, peut-être pouvez-vous, pour conclure, éclairer ma curiosité de consommateur ? Nous avons parlé des produits de premier prix et de marque MDD. La qualité nutritionnelle de ces produits est-elle généralement au rendez-vous ?

Xavier LEVERVE

Oui, globalement. Je nuancerai cependant mon propos, en répétant qu'il est très difficile de démontrer scientifiquement les différences de qualité nutritionnelle d'un produit. Je vous réponds donc positivement « par défaut », car j'aurai beaucoup de mal à vous fournir les arguments scientifiques d'une différence.

Questions

Jacques BARNOIN

Je suis spécialiste de l'épidémiologie animale à l'INRA.

Une demande d'amélioration des données a déjà été formulée pour de nombreux sujets. Or, sur la question majeure de la santé animale, qui reste encore un domaine vierge de la statistique, le SCEES pourrait rendre énormément de services. La santé animale fait partie des critères de durabilité des exploitations (cf crises sanitaires), de la sécurité alimentaire et de la santé publique. Or, nous manquons totalement d'informations permettant d'évaluer l'évolution spatio-temporelle des maladies clés, d'anticiper l'émergence de certaines maladies dans les élevages, et d'observer l'évolution des pratiques à risque.

Grâce au SCEES, trois enquêtes intéressantes avaient pu être menées successivement en 1988, 2000 et 2001 (avec Monsieur Berger, Monsieur Rey et Madame Madinier). Monsieur D'Issernio a lui-même évoqué l'intérêt, pour le Gouvernement, de disposer de données fiables pour pouvoir anticiper les crises sanitaires.

Je pense qu'un travail important doit être fourni à ce niveau, afin de mieux prévenir, gérer et modéliser l'évolution du secteur sanitaire. Un certain nombre de statistiques représentatives nous font totalement défaut. Même si nous sommes bien armés pour conjurer les crises, il serait bon de pouvoir davantage les anticiper. A cet égard, j'espère que le document élaboré par l'INRA, visant à faire évoluer sa relation avec le SCEES, portera ses fruits dans le domaine sanitaire.

Sarah FEUILLETTE

Dans sa réflexion conduite sur l'amélioration des pratiques agricoles et de la gestion de l'eau, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie considère que les filières de l'aval (transformation, distribution) ont une influence considérable sur les pratiques des agriculteurs. Dans cette perspective, des analyses plus approfondies des relations ainsi que des cahiers des charges entre ces secteurs aval et les agriculteurs nous seraient très utiles.

Frédéric CHATEL

J'appartiens aux services statistiques en DRAF.

Je souhaiterais revenir sur l'intervention de Madame Hebel à propos de la stagnation du pouvoir d'achat du consommateur. La construction de l'indice des prix à la consommation alimentaire me semble agréger des éléments dont la comparaison ne présente aucun intérêt. Quel est le but d'agréger le prix de produits *hard discount* et de produits issus de l'agriculture traditionnelle (boîte de raviolis premier prix et raviolis traditionnels par exemple) ? Dans quelle mesure peut-on distinguer si une moindre progression de l'indice des prix alimentaires est due à un transfert des consommations vers les produits moins chers et de moins bonne qualité, ou à une tendance à la baisse structurelle de l'ensemble des denrées alimentaires ? Développer des indices de prix qui prendraient davantage en compte la qualité et le type des produits (un indice spécifique aux produits *hard discount*, un indice spécifique aux produits traditionnels) permettrait peut-être de clarifier le système et de permettre aux Français de distinguer les différents facteurs responsables de la hausse des prix.

Pascale HEBEL

Comme nous l'avons dit, les différences de qualité entre ces produits ne sont pas énormes. Ce sont souvent les mêmes industriels qui fabriquent les marques premier prix et les marques nationales. Du reste, l'alimentation n'est pas le domaine qui présente l'écart le plus important sur l'effet qualité dans la mesure de l'indice des prix. Les échantillons de l'INSEE pour calculer cet indice sont extrêmement larges. *A priori* donc, ils quadrillent bien l'alimentaire. L'effet qualité est beaucoup plus mal mesuré sur les produits de nouvelle technologie.

Virginie MADELIN

Il faut savoir que l'évolution des prix correspond à une évolution de prix *purs*, qui ne prend précisément pas en compte les effets qualité. Le fait que la qualité diffère d'un produit à un autre ne joue pas dans l'indice des prix.

Xavier LEVERVE

Je souhaiterais apporter un complément à cette question.

La qualité est un indicateur très difficile à utiliser. Elle peut relever de la stricte composition des aliments, qui, à partir d'un simple cahier des charges, peut encore être facilement défini. Elle peut désigner la qualité ou l'effet santé, dont la définition et la normalisation scientifique sont particulièrement difficiles. Enfin, la qualité se mesure aussi par rapport au goût et la relation qu'on entretient au produit (qualité organoleptique). Dans ce cas, elle fait intervenir de nombreux facteurs subjectifs, liés à l'appréciation personnelle du produit.

Partant de là, mettre en évidence des différences de qualité santé entre les produits alimentaires de premier prix, et ceux de la grande distribution me paraît irréalisable. Si la qualité peut se mesurer en partie à travers des indicateurs objectifs, le consommateur procédera toujours à l'arbitrage final en fonction de la qualité organoleptique.

Sarah FEUILLETTE

A mon sens, il faudrait ajouter un quatrième critère de qualité, à savoir le critère environnemental, qui a du reste un impact sur la santé. Sans doute faudrait-il accorder plus d'attention à ces préoccupations liées à la santé environnementale.

Xavier LEVERVE

Oui, en effet. Il existe même de nombreuses autres déclinaisons possibles (qualité économique), la qualité étant finalement le résultat d'un compromis entre deux individus s'accordant sur une définition.

Erik MASSIN

En l'absence de questions supplémentaires, je vous remercie, et je laisse la parole à Virginie Madelin.

Conclusion

Virginie MADELIN

En tant que chef du SCEES, il me revient de clôturer ce séminaire.

Son objectif était double. Il devait mettre en exergue les mutations du monde agricole, afin de définir de manière pertinente les données dont vous avez besoin pour mesurer ces mutations. A cet égard, la moisson a pour ainsi dire été très fructueuse. Vous avez été extrêmement constructifs. Je serais tentée de plagier les Frères Goncourt, désignant la « *Vénus de Milo* » comme « *la déesse de l'Agriculture* », et de dire : « *la Vénus de Milo, déesse de la statistique agricole* », tant nous allons bientôt manquer de bras pour accomplir tout ce travail.

Dans cette perspective, deux axes me paraissent importants pour structurer cette synthèse : d'une part, vous rappeler la démarche que nous allons suivre, d'autre part, dégager les grandes lignes qui ressortent de ce séminaire.

Comment allons-nous travailler par la suite ? Comme l'a rappelé Philippe Cunéo, secrétaire général du CNIS, notre démarche s'inscrit dans une démarche plus générale de la statistique publique, puisque la statistique française a commencé à réfléchir à son programme de travail à moyen terme (2009-2013), tandis que la statistique européenne a défini son propre programme pour les prochaines années.

Concernant la statistique agricole, nous travaillerons en deux temps.

Le premier s'achève aujourd'hui. Nous avons interrogé un certain nombre de personnalités du monde agricole, pour connaître leur vision des mutations du monde agricole. Ce séminaire, qui voulait confronter les points de vue, a été extrêmement fructueux. Cette première phase, durant laquelle nous établissons un bilan de nos travaux passés, laissera prochainement place à une phase plus interne à la statistique agricole. Cela ne signifie pas qu'elle impliquera uniquement le SCEES et les services régionaux de la statistique. Elle concernera d'autres partenaires, et surtout, la réflexion sera davantage tournée vers les statisticiens. Elle prendra la forme de groupes de travail, qui proposeront ensuite des orientations stratégiques, dont nous discuterons *in fine* avec le CNIS et entre lesquelles nous arbitrerons, à la fin de l'année 2008, pour définir le programme des années à venir.

Les choix que nous ferons devront tenir compte d'un certain nombre de contraintes en moyens budgétaires et humains. Nous ne pourrons pas répondre à toutes les demandes qui ont été exprimées aujourd'hui, et nous devons distinguer celles qui relèvent vraiment du domaine de la statistique, de celles qui relèvent de l'exploitation de données disponibles dans les institutions et les organismes.

J'en viens maintenant aux grandes orientations qui en résultent pour la statistique agricole. J'ai compris que nous avons besoin d'outils d'observation, d'anticipation, et d'évaluation. Cependant, avant même de les définir, nous devons identifier leur finalité.

Dans cette perspective, quatre axes peuvent être dégagés.

- **les exercices obligés**

Comme l'a souligné Monsieur Trégouët, la statistique européenne occupe une place très importante dans la statistique agricole, et 80 % du programme général de la statistique agricole relève d'obligations réglementaires européennes.

La statistique agricole a habitué les utilisateurs à disposer d'énormément de données. Même si ces derniers n'en ont pas toujours conscience, les moyens mis dans la statistique agricole sont extrêmement importants. 500 statisticiens se consacrent actuellement à l'agriculture.

Parmi les exercices obligés, notre programme de travail 2009-2013 est en partie tiré par le recensement de l'agriculture, que nous réaliserons en 2010 sur l'ensemble du territoire. Nous allons lancer une réflexion sur la définition sur l'exploitation agricole « professionnelle », même si le concept lui-même est contestable. Je connais aussi votre besoin de séries, mais comme vous l'avez vous-même fait remarquer, il ne faut pas trop multiplier les concepts autour d'une même problématique.

Le recensement agricole sera l'occasion de former des groupes de travail *ad hoc*, afin de recueillir vos besoins autour de ce recensement. L'essentiel du questionnaire reste cependant discuté au niveau européen, dès lors que cette opération se déroule dans l'ensemble des pays de l'UE.

D'autres opérations seront poursuivies (RICA). Nous possédons par ailleurs un système statistique d'entreprise, au sein duquel nous sommes responsables de la partie qui concerne les industries agro alimentaires.

Tout cela représente un ensemble solide et de qualité, qu'il nous faut à tout prix valoriser.

- **la transversalité**

Vous avez souvent souligné que la statistique agricole ne pouvait pas, à elle seule, travailler sur les sujets qui ont été évoqués, et avait besoin de nombreux autres partenaires.

Plusieurs thèmes ont été abordés et plusieurs problématiques ont été soulevées, qui débordent largement le champ de la statistique agricole, et nécessitent en effet un travail commun.

L'occupation des territoires, la question des DPU, la concurrence dans l'usage des terres, mais également la question de la présence sur les territoires et de l'inventaire communal (mise en place de la base permanente des équipements à l'INSEE pour cet inventaire) ne peuvent être traités uniquement par le SCEES.

Le géoréférencement des données est fréquemment revenu dans vos demandes également. Il constitue un chantier énorme et sensible, qui impliquera la quasi-totalité des acteurs du monde agricole et non agricole (acteurs publics). Sans céder à une « dictature de la moyenne », nous devons respecter un certain nombre de règles de confidentialité.

Parmi les préoccupations environnementales, l'INRA a notamment fait part du besoin de mieux connaître les pratiques des agriculteurs. Sur la question de l'eau, qui a été l'un des sujets les plus approfondis, des efforts importants restent à accomplir et de nombreuses incertitudes demeurent en termes de mesure (teneur en nitrates et en azote des bassins versants, échelles de mesure, conséquences des mélanges de produits, propagation des effets par l'air ou par l'eau).

De nombreux sujets, relatifs à la biodiversité des paysages, des pratiques et des hommes, ont mis en évidence la difficulté de déployer une connaissance suffisamment fine de la diversité, tout en préservant un système statistique raisonnable et lisible.

Enfin, l'alimentation et les relations entre alimentation et agriculture sont apparues comme des préoccupations majeures, replaçant à la fois le consommateur et le producteur au cœur du débat politique. Les impacts de l'alimentation sur la santé sont d'autant difficiles à évaluer qu'ils nécessitent un recul suffisant dans le temps (cf suivi des cohortes d'enfants évoqué en introduction de ce séminaire). L'approche de la statistique s'avère enfin insuffisamment systémique. Si le SCEES connaît relativement bien l'agriculteur et l'industriel, les informations mutualisées et actualisées lui font défaut s'agissant de la distribution et des consommateurs.

- **les sujets spécifiques à la statistique agricole**

Nous allons nous efforcer de développer notre connaissance de la stratégie entrepreneuriale, des formes juridiques prises par les exploitations, ainsi que de l'essor des activités para agricoles. Le thème des « hommes et des femmes du monde agricole » a recentré la réflexion sur la

question du salariat agricole. Il nous a été souvent reproché de mieux connaître les animaux que les hommes. Nous allons travailler sur ce point et tenter à la fois de réunir et de croiser des données nouvelles sur le niveau de formation des agriculteurs, mais également sur le comportement des ménages agricoles et des conjoints. Des questions se posent pour la profession agricole qui ne se posent pas pour les autres professions (conjointes d'artisans par exemple). Nous nous efforcerons d'y répondre, mais il ne sera pas facile de situer le « curseur » qui guidera ces analyses.

- **les modes opératoires**

Nous avons été interpellés sur un certain nombre de données ou d'instruments (recensement, RICA, système de statistique d'entreprise, utilisation des données administratives). Nous allons tenter de réduire les coûts relatifs au recueil de l'information et éviter les questions redondantes. Au contraire, nous (re)déployerons l'information dans des domaines où les données sont manquantes ou quasiment inexistantes.

Au-delà des évolutions imposées par les réglementations françaises et européennes, il nous faut progresser sur les modes de collecte (saisie sur PC et réponses par Internet en entreprise actuellement en cours d'expérimentation). Cependant, aucun mode ne se substituera à un autre.

Enfin, vous avez évoqué l'intérêt de disposer de données individuelles et fines, que l'on pourrait interconnecter ou croiser. Rappelons que la donnée individuelle en tant que telle ne nous intéresse pas. Le rapprochement de telles données nécessiterait un déploiement d'énergie trop important en contrepartie. En revanche, nous souhaitons faciliter l'accès individuel des chercheurs à des données anonymes.

Telles sont les premières pistes que m'ont inspirées nos débats. Comme je l'ai dit, l'objectif n'était pas de clore la question de la statistique agricole, bien au contraire. Maintenant qu'elle est entièrement ouverte, nous allons pouvoir travailler en interne pour faire fructifier l'ensemble des propositions qui ont été faites.

Je remercie l'ensemble des intervenants de ce séminaire, qui ont rendu les débats si intéressants, le CNIS, pour avoir soutenu notre initiative, les participants, Monsieur Massin, qui a su animer ces tables rondes avec professionnalisme, ainsi que les membres du comité de pilotage, et notamment Céline Rouquette qui ont organisé ce séminaire.